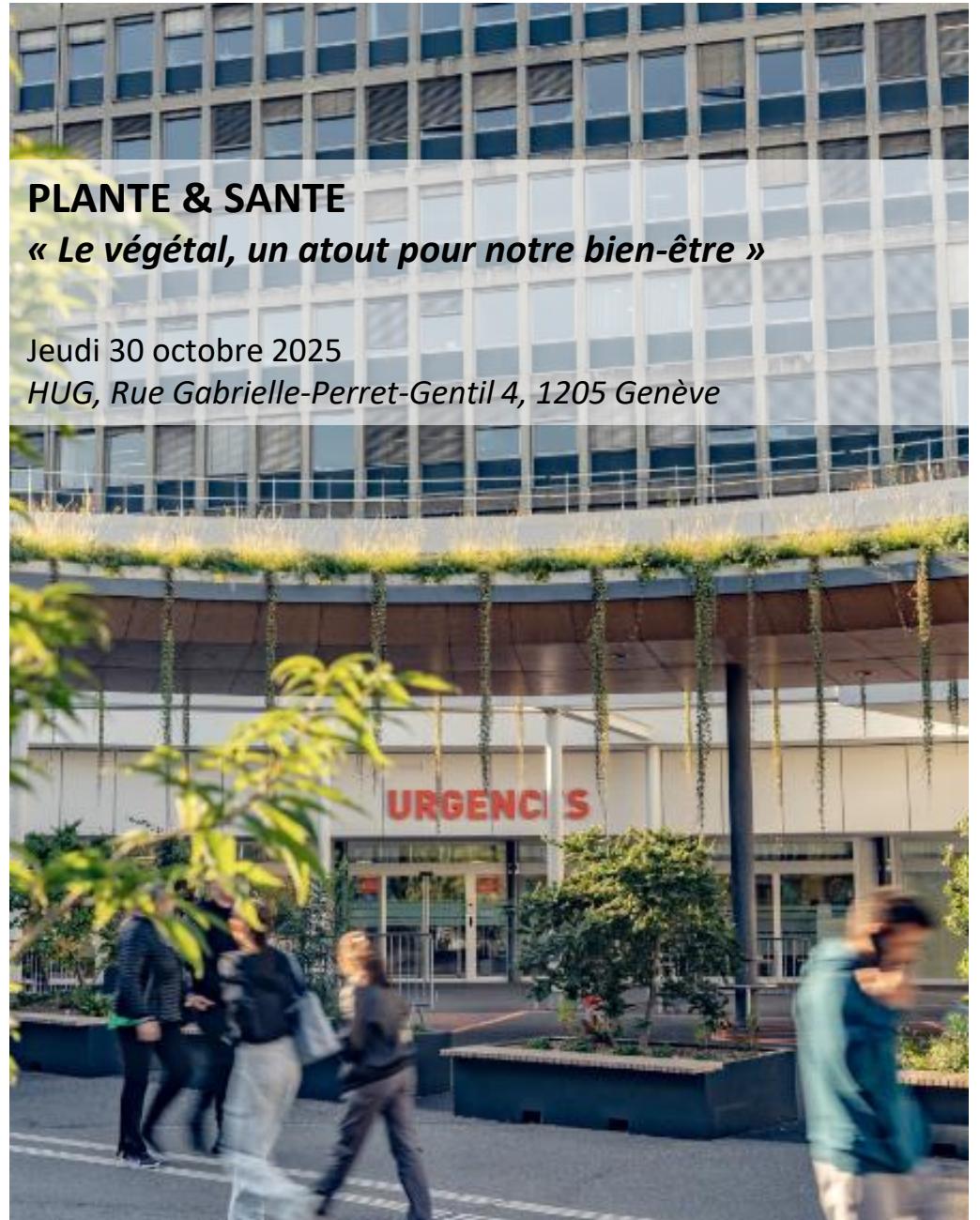


Plante&Cité·Suisse

Ingénierie de la nature **en ville** - Center for landscape and **urban** horticulture



PLANTE & SANTE

« *Le végétal, un atout pour notre bien-être* »

Jeudi 30 octobre 2025

HUG, Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève



Marcos WEIL

Urbaniste-paysagiste

Pour une ville qui marche : conjuguer urbanité et santé

Un urbanisme favorable à la santé : faire de la place au vivant, humain et non humain



La ville aimable : amener de la **vie** pour donner **envie** !



Rue piétonne, Lyon

Les enfants : disparus de l'espace public



Le FESTIVAL DU Monde • PARENTALITÉ

Où sont passés les enfants des villes ?

@Le Monde, 4 septembre 2022

« (...) dans le passé, l'enfant appartenait tout naturellement à l'espace urbain, avec ou sans ses parents. Dans un monde de petits métiers et de petites aventures, il était une figure familière de la rue. **Pas de rues sans enfants de tout âge et de toutes conditions.** Ensuite, un long mouvement de privatisation l'a retiré de l'espace urbain...»

(Philippe Aries, 1973)

Notre relation au monde, nos liens avec le vivant ...



EGOLOGIQUE

Notre relation au monde, nos liens avec le vivant ...



EGOLOGIQUE



ECOLOGIQUE

LA SANTÉ RELÈVE DE L'URBANITÉ



L'URBANITÉ DÉPEND DES PIÉTONS

“... la ville n'est pas une chose à faire, mais une chose à faire ensemble”

politesse des villes



civilité



Une ville aimable, inclusive, accueillante, apaisée, verte, ... Une ville pensée à l'échelle des piétons !



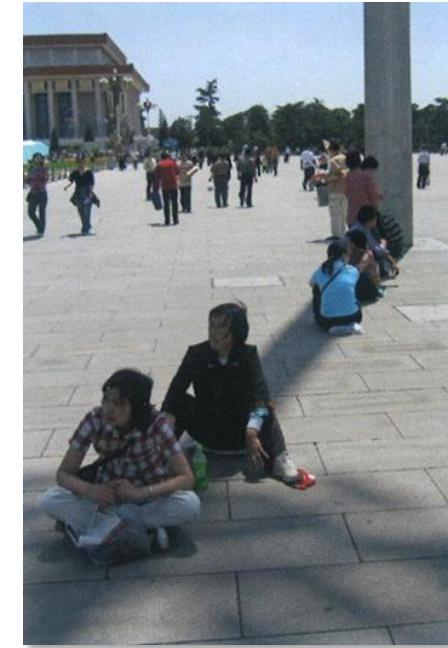
L'urbanisme se pratique d'abord avec les pieds, car nous sommes toutes et tous des piétons !



L'urbanisme, non comme une science appliquée, mais comme une **expérience impliquée**



Le piéton vit l'espace avec tous ses sens



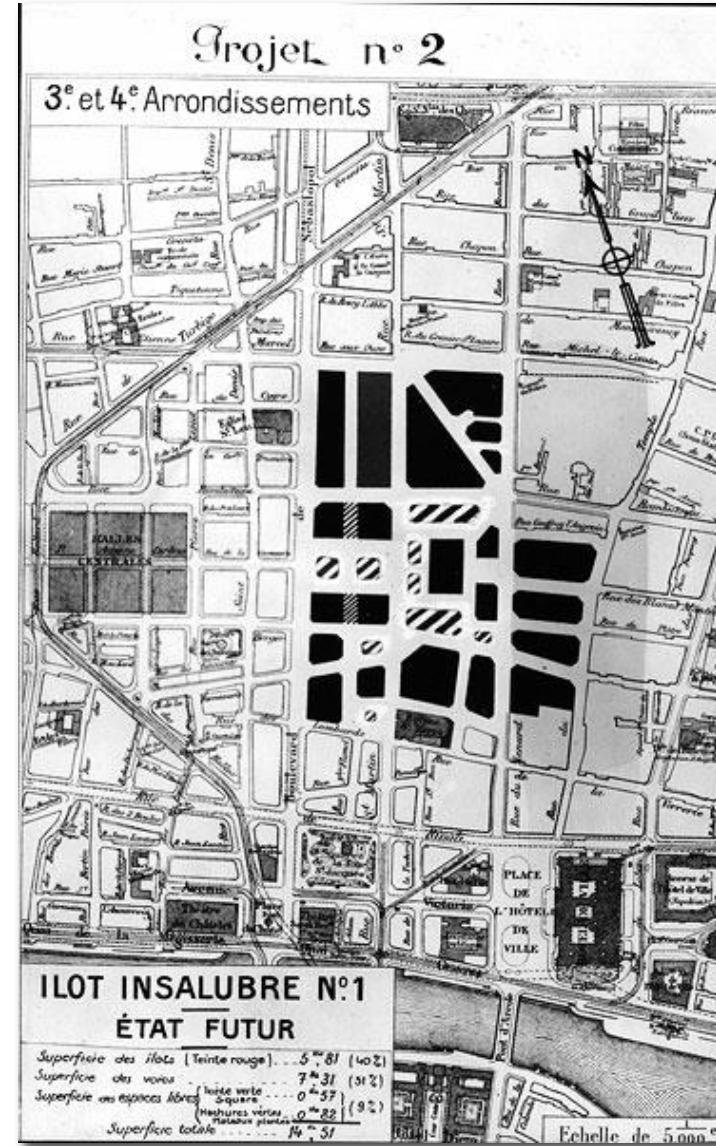


LA VILLE DE 2040
EST UNE VILLE
D'OU IL FERA
BON PARTIR EN
WEEK-END



© Pessin

Les théories hygiénistes sont à l'origine des premières règles concernant les règles d'urbanisme et de police des constructions



Lois et ordonnances pour cadrer les effets du développement urbain

Protection de l'air

**Ordonnance
sur la protection de l'air
(OPair)**

du 16 décembre 1985 (Etat le 1^{er} avril 2017)

*Le Conseil fédéral suisse,
vu les art. 12, 13, 16 et 39 de la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de
l'environnement (loi)¹,
arrête:*

Chapitre 1 Dispositions générales

Art. 1 But et champ d'application

¹ La présente ordonnance a pour but de protéger l'homme, les animaux et les plantes, leurs biotopes et biocénoses, ainsi que le sol, des pollutions atmosphériques nuisibles ou incommodes.

² Elle régit:

- a. la limitation préventive des émissions dues aux installations qui causent des pollutions atmosphériques, au sens de l'art. 7 de la loi;
- ab^{is}² l'incinération de déchets en plein air;
- b. les normes applicables aux combustibles et aux carburants;
- c. la charge polluante admissible de l'air (valeurs limites d'immis sion);
- d. la procédure à suivre lorsque les immis sions sont excessives.

Art. 2 Définitions

¹ On entend par installations stationnaires:

- a. les bâtiments et autres ouvrages fixes;
- b. les aménagements de terrain;
- c. les appareils et machines;
- d. les installations de ventilation qui collectent les effluents gazeux des véhicules et les rejettent dans l'environnement sous forme d'air évacué.

² On entend par véhicules, les véhicules à moteur, les aéronefs, les bateaux et les chemins de fer.

RO 1986 208

¹ RS 814.01

² Introduite par le ch. I de l'O du 20 nov. 1991, en vigueur depuis le 1^{er} fév. 1992 (RO 1992 124).

814.318.142.1

Protection contre le bruit

**Ordonnance
sur la protection contre le bruit
(OPB)**

du 15 décembre 1986 (Etat le 1^{er} janvier 2016)

*Le Conseil fédéral suisse,
vu les art. 5, 12, al. 2, 13, al. 1, 16, al. 2, 19, 21, al. 2, 23, 39, al. 1, 40 et 45 de la loi
du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (loi)¹,
arrête:*

Chapitre 1 Dispositions générales

Art. 1 But et champ d'application

¹ La présente ordonnance a pour but de protéger contre le bruit nuisible ou incommodant.

² Elle régit:

- a. la limitation des émissions de bruit extérieur produites par l'exploitation d'installations nouvelles ou existantes au sens de l'art. 7 de la loi;
- b. la délimitation et l'équipement de zones à bâtrir dans des secteurs exposés au bruit;
- c. l'attribution du permis de construire pour les bâtiments disposant de locaux à usage sensible au bruit et situés dans des secteurs exposés au bruit;
- d. l'isolation contre le bruit extérieur et intérieur des nouveaux bâtiments disposant de locaux à usage sensible au bruit;
- e. l'isolation contre le bruit extérieur des bâtiments existants disposant de locaux à usage sensible au bruit;
- f. la détermination des immissions de bruit extérieur et leur évaluation à partir de valeurs limites d'exposition.

³ Elle ne régit pas:

- a. la protection contre le bruit produit sur l'aire d'une exploitation, dans la mesure où il affecte les bâtiments d'exploitation et les appartements qui s'y trouvent;
- b. la protection contre les infrasons et les ultrasons.

⁴ ...²

RO 1987 338

¹ RS 814.01

² Abrogé par le ch. I de l'O du 12 avr. 2000, avec effet au 1^{er} mai 2000 (RO 2000 1388).

814.41

Protection contre les rayonnements non ionisants

**Ordonnance
sur la protection contre le rayonnement non ionisant
(ORNI)**

814.710

du 23 décembre 1999 (Etat le 1^{er} juillet 2016)

*Le Conseil fédéral suisse,
vu les art. 12, al. 2, 13, al. 1, 16, al. 2, 38, al. 3, et 39, al. 1, de la loi
du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (loi)¹;
vu l'art. 3 de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire²,
arrête:*

Chapitre 1 Dispositions générales

Art. 1 But

La présente ordonnance a pour but de protéger l'homme contre le rayonnement non ionisant nuisible ou incommodant.

Art. 2 Champ d'application

¹ La présente ordonnance régit:

- a. la limitation des émissions des champs électriques et magnétiques générées par des installations stationnaires dans une gamme de fréquence allant de 0 Hz à 300 GHz (rayonnement);
- b. la détermination et l'évaluation des immissions de rayonnement;
- c. les exigences posées à la définition des zones à bâtrir.

² Elle ne régit pas la limitation des émissions de rayonnement provenant:

- a. de sources se trouvant dans les entreprises, dans la mesure où le personnel y est exposé;
- b. de l'utilisation à des fins médicales de dispositifs médicaux au sens de l'ordonnance du 24 janvier 1996 sur les dispositifs médicaux³;
- c. d'installations militaires, pour autant qu'elles n'agissent que sur les personnes incorporées dans l'armée;
- d. d'appareils électriques comme les fours micro-ondes, les cuisinières, les outils électriques ou les téléphones portables.

RO 2000 213

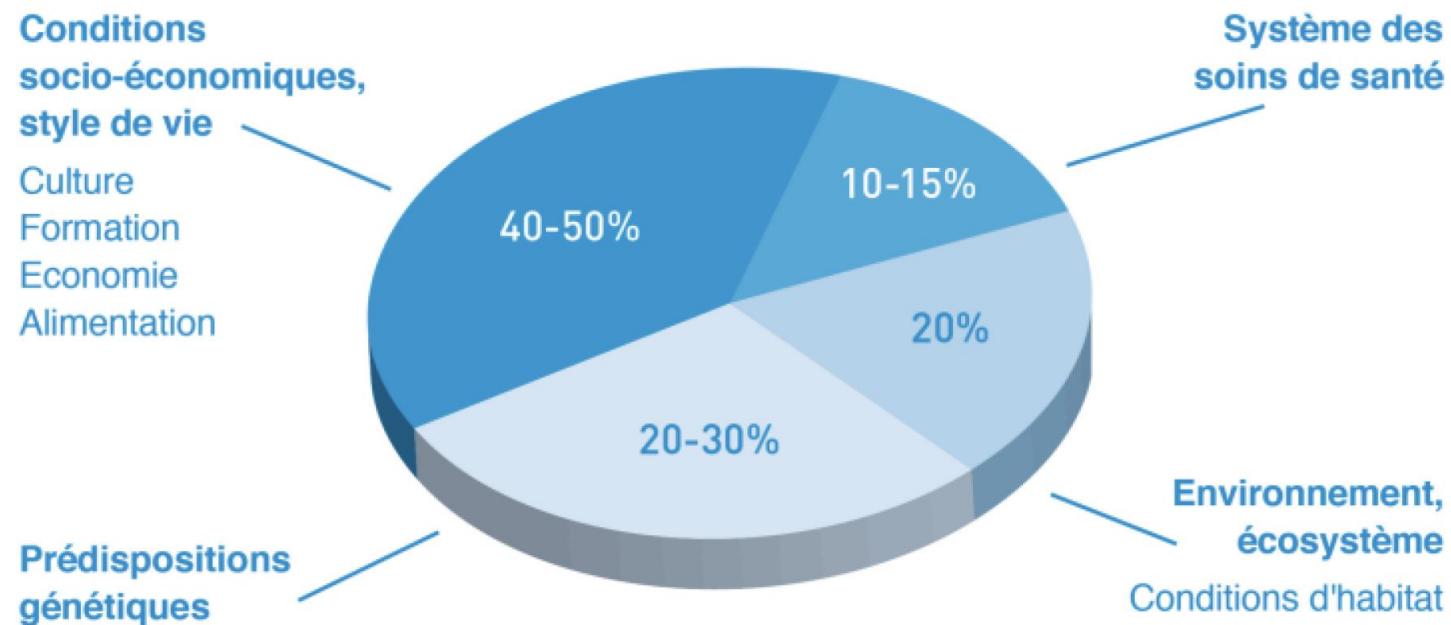
¹ RS 814.01

² RS 700

³ [RO 1996 987 1868, 1998 1496 ch. I et II, RO 2001 3487 art. 28, let. a]. Voir actuellement l'O du 17 oct. 2001 (RS 812.213).

De quoi dépend notre santé ?

- Prédispositions génétiques
- Système des soins de santé
- **Environnement, écosystème**
- **Conditions socio-économiques et styles de vie** } 60 -70%



Les maladies non transmissibles (MNT) sont la cause de 75% des décès (source : OMS) et représentent en CH, 80% des coûts de la santé.

Les 5 MNT les plus répandues sont le cancer, les maladies cardio-vasculaires, les affections chroniques des voies respiratoires, le diabète et les maladies musculo-squelettiques.

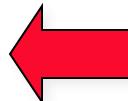
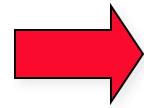


Selon l'OFS, doubler la pratique du vélo permettrait d'économiser 2 milliards/an de frais médicaux et irait dans le sens d'une décarbonation de notre mobilité.

***S'occuper de la santé, c'est traiter de tout
ce qui vient *avant le soin* !***



***Agir sur les déterminants de la santé qui façonnent
notre cadre de vie***

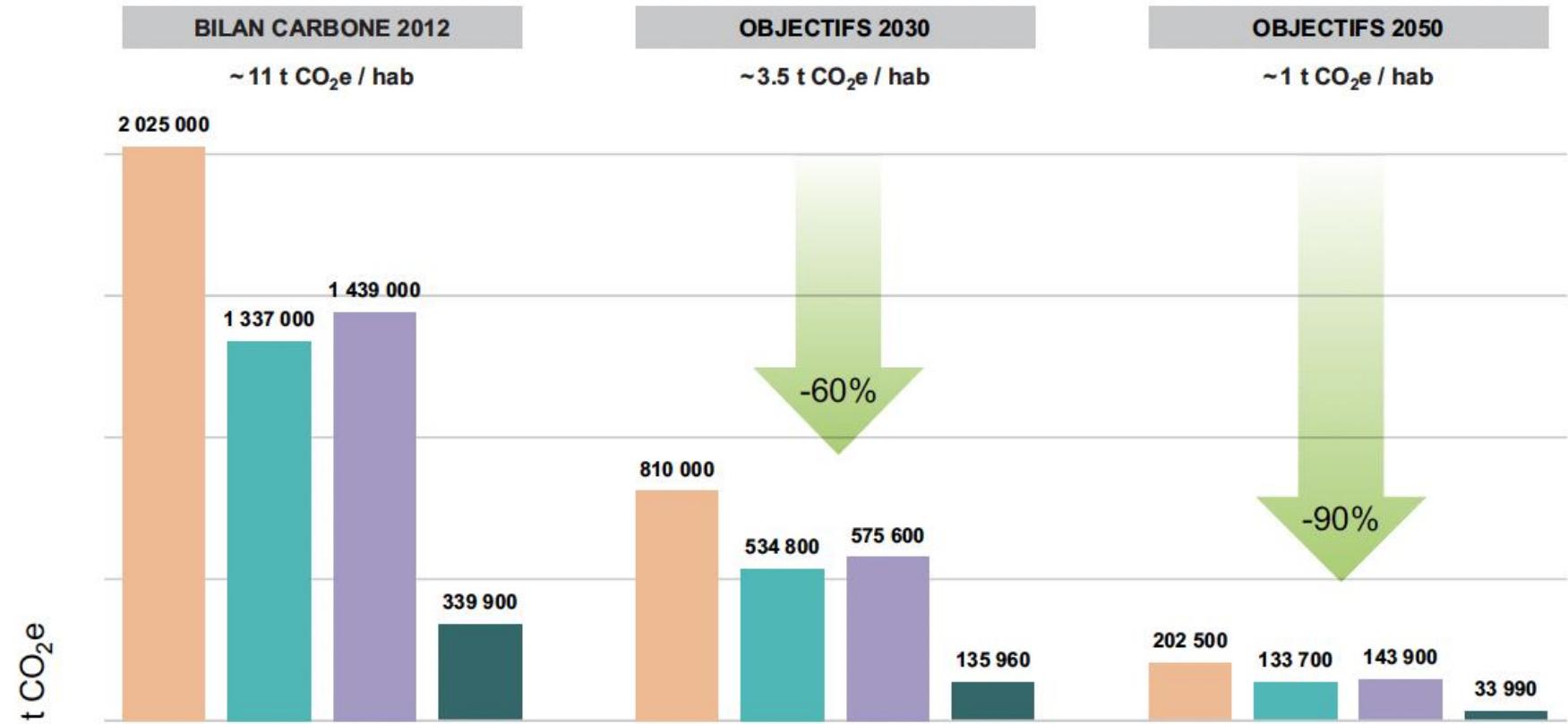


Plan climat cantonal GE 2030

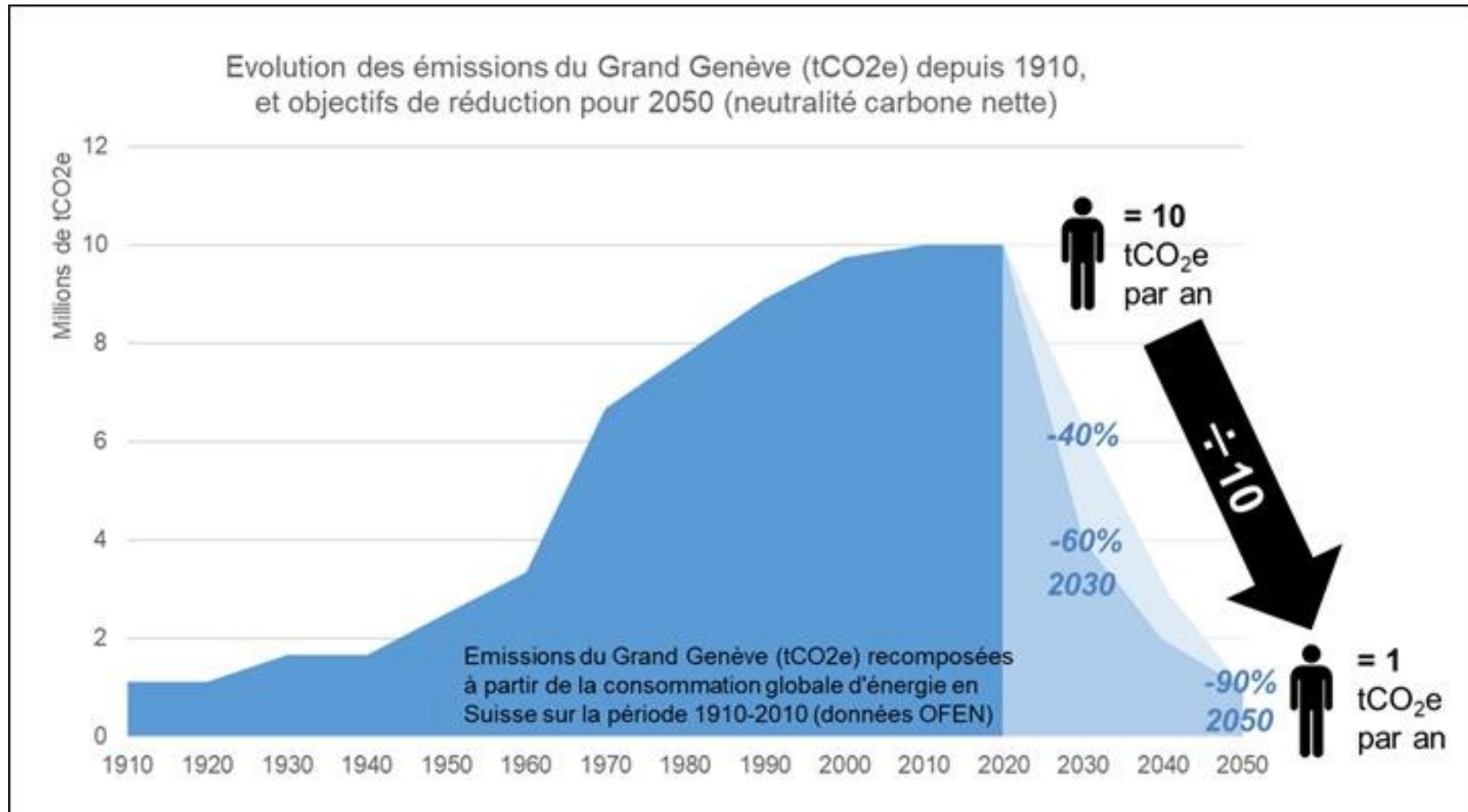
Document adopté par le Conseil d'État le 14 avril 2021

Objectifs de réduction 2030 et 2050 par domaine

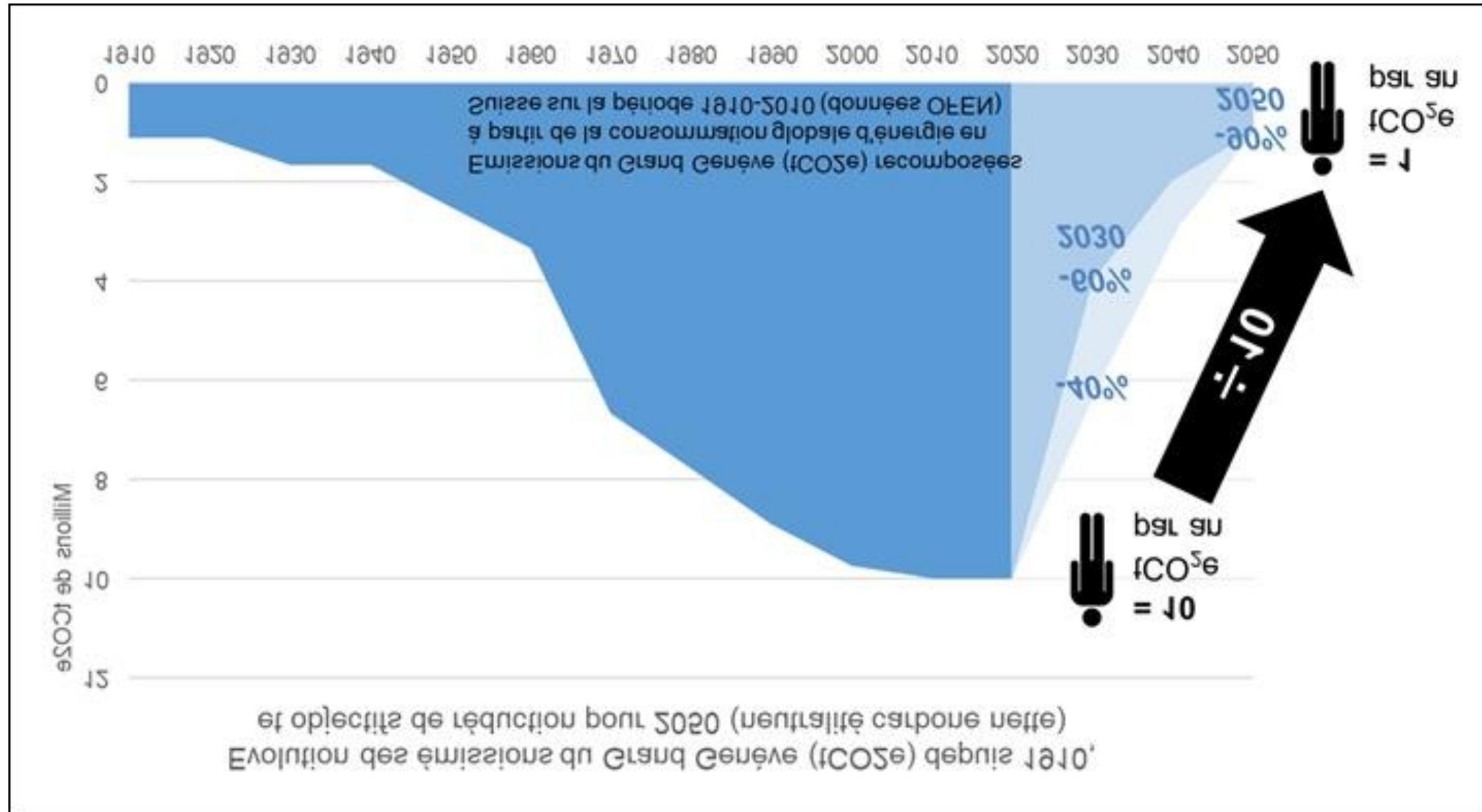
- Énergie et bâtiments
- Mobilité terrestre
- Biens de consommation
- Trafic aérien
(part des genevois-es)



Un changement de paradigme inédit par son ampleur et par le laps de temps pour changer nos modes de vie



Plutôt qu'une chute, une ascension : sortons du trou !



Santé – climat : les co-bénéfices



Parc Gustave et Léonard Hentsch

Santé et climat : de nombreux co-bénéfices !

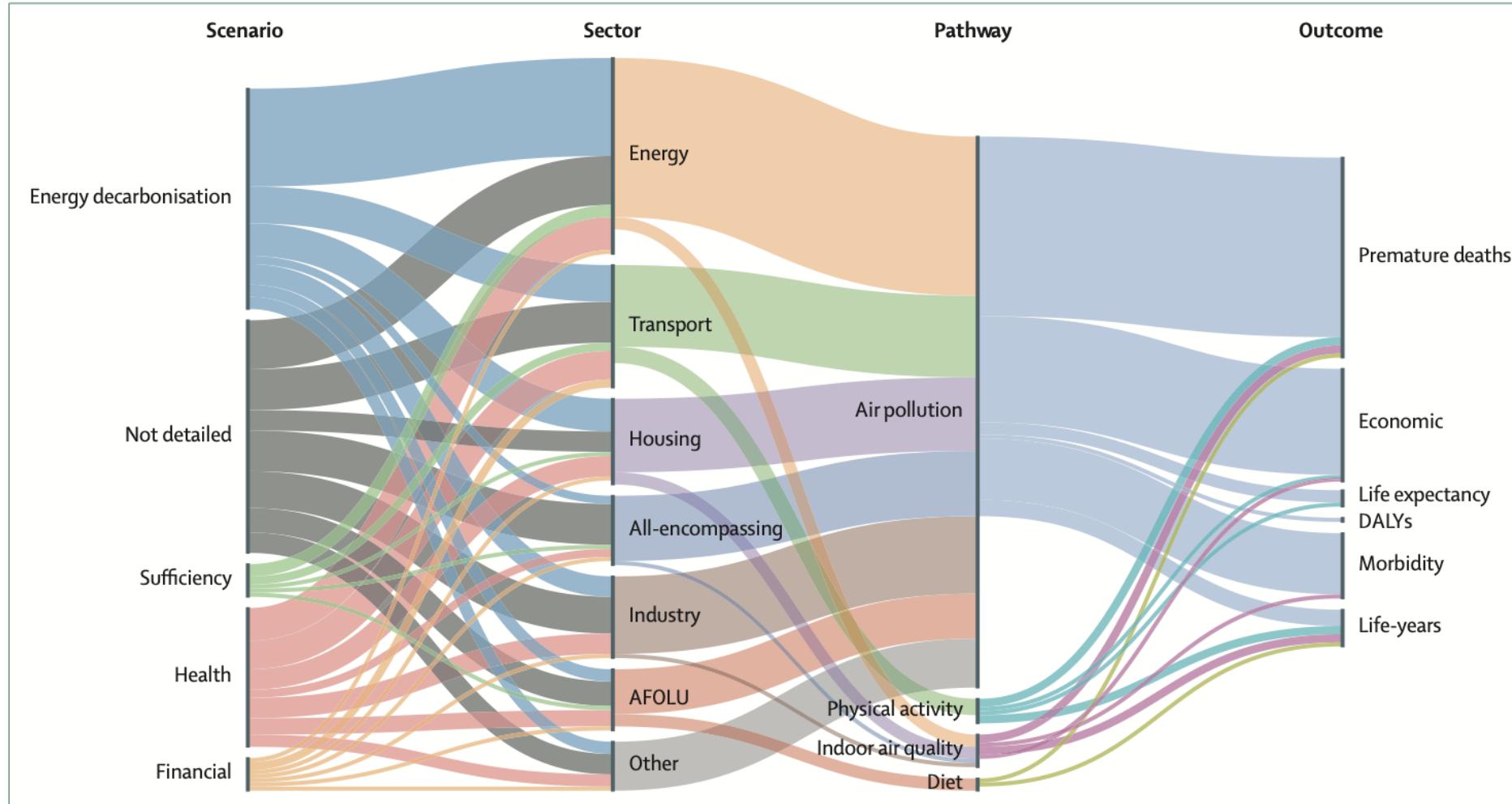


Figure 4: Sankey diagram showing linkage between type of net-zero scenario, emission sector, co-benefit pathway, and health outcome

Net-zero scenarios can have links to several emissions sectors, co-benefit pathways, and health outcomes. Air pollution captures ambient air pollution only. Indoor air quality refers to the global quality of the indoor air environment. AFOLU=agriculture, forestry, and other land use. DALYs=disability-adjusted life-years. Several studies focused only on one sector could assess multiple types of scenarios; similarly, several studies only assessing one health pathway could rely on a multisectorial emission model.

Source : The public health co-benefits of strategies consistent with net-zero emissions: a systematic review

Léo Moutet, Paquito Bernard, Rosemary Green, James Milner, Andy Haines, Rémy Slama, Laura Temime, Kévin Jean

Lancet Planet Health 2025; 9: e145–56. Published Online February 12, 2025 <https://doi.org/10.1016/>

Santé et climat: de nombreux co-bénéfices !

Quelques conclusions (1/2):

Evaluation de plus de 2'500 études, évaluant 125 scénarios de neutralité carbone :

- Les **coûts de mise en œuvre** des mesures de réductions de gaz à effets de serre sont intégralement **compensés par les économies en coûts de santé** directs et indirects.
- Il s'agit de **co-bénéfices de court terme** pour la santé : les bénéfices peuvent être mesurés à l'échelle de quelques mois ou années après leur mise en place, bien plus rapidement que les effets sur le climat.

Santé et transition écologique : de nombreux co-bénéfices !

Quelques conclusions (2/2):

- Il s'agit de **bénéfices locaux**, qui profiteront avant tout aux populations des régions et pays ayant mis en place des mesures tendant vers l'objectif « zéro émission nette ».
- Les **retombées positives** pour la santé de mesures climatiques **ne dépendent pas ou peu des actions mises en place dans les autres pays**.

Convergence d'enjeux urbanisme - climat - santé



Mobilité et espaces publics

- ↙ Activité physique
- ↙ Émission de GES
- ↙ Ilots de chaleur
- ↙ Isolement

- ↘ Nombre d'accidents
- ↘ Gravité des accidents
- ↘ Microplastiques (90% proviennent de l'abrasion des pneus)

Co-bénéfices santé et climat : qualité de ville et qualité de vie

Espaces publics et mobilité

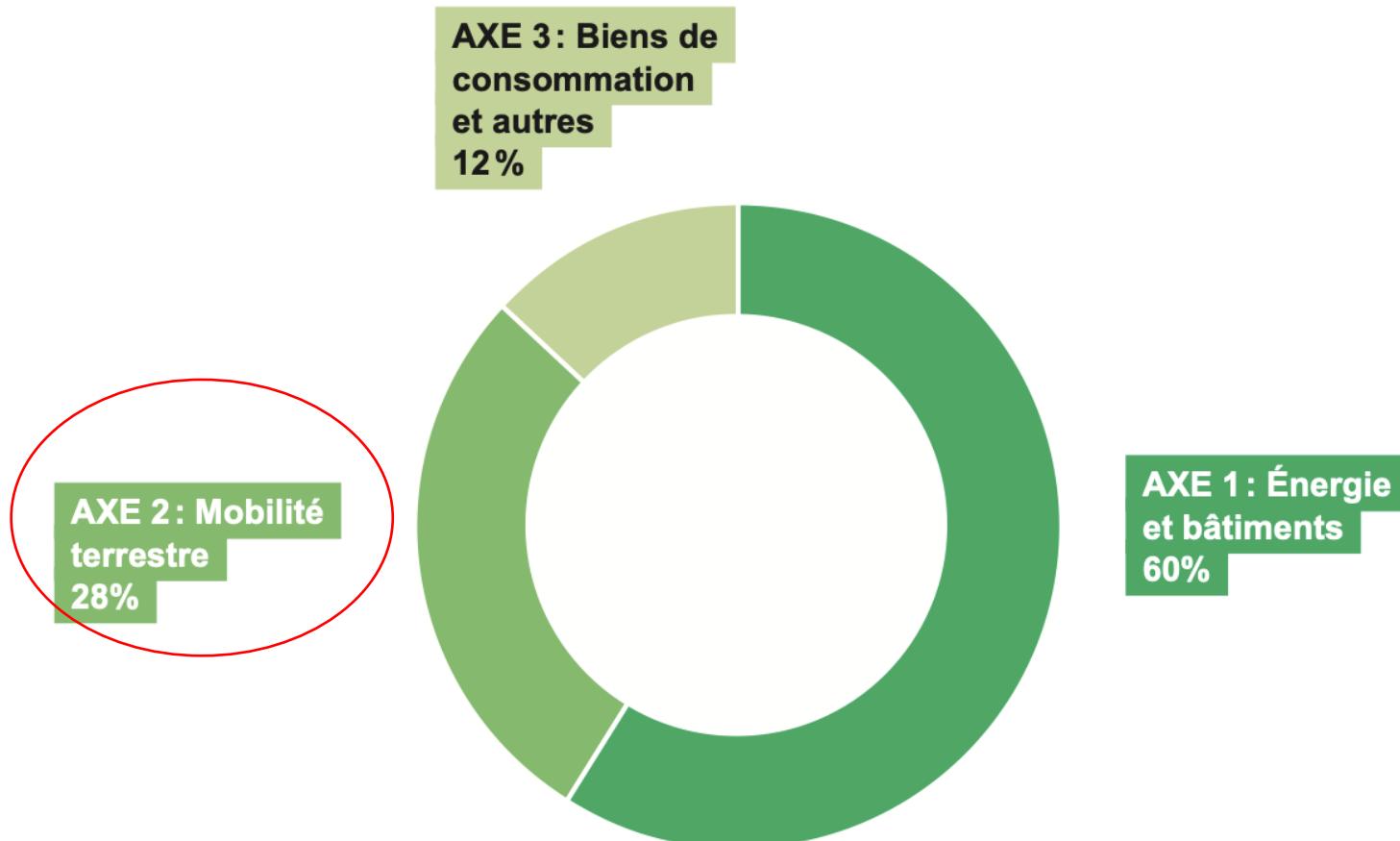


Exemple : rue du Clos-de-Bulle, Lausanne, avant et après réaménagement

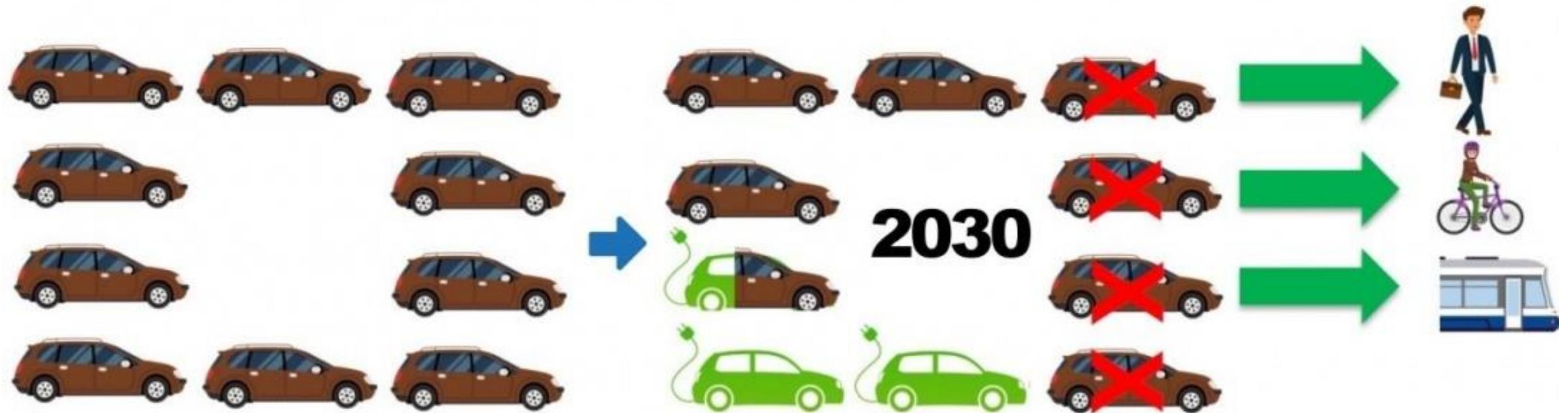
La mobilité terrestre est responsable de 28% des émissions de GES du canton de Genève.

Objectif : réduction d'un facteur 10 !

Répartition par axe du PCC des émissions directes du canton de Genève en 2022



Report modal vers la mobilité active et les TC pour permettre une diminution de 60% (2030) et de 90 % (2050) des km parcourus en transport individuel motorisé.



En Suisse,

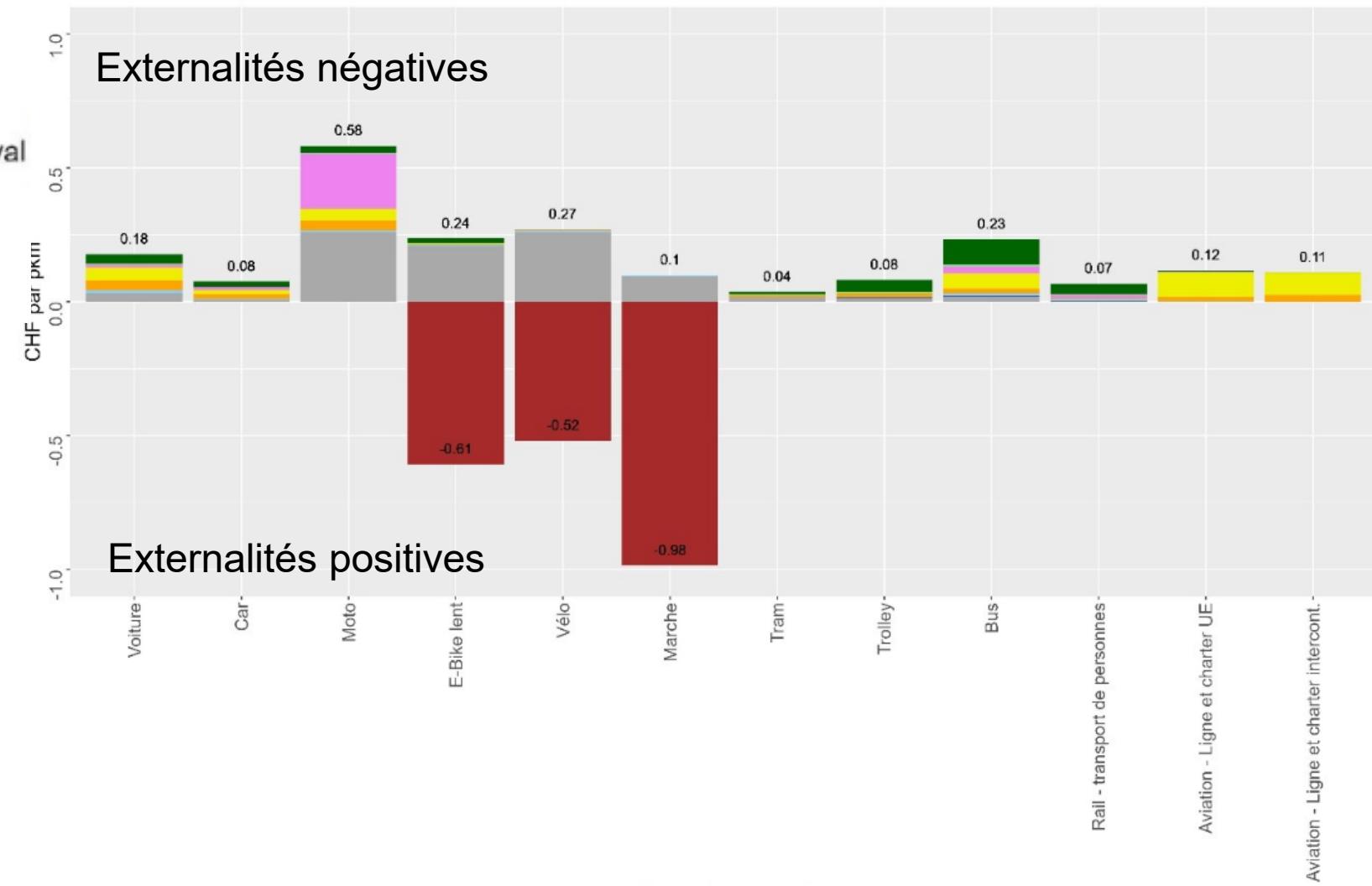
- **1 million** de personnes sont exposées à des niveaux sonores trop élevés.
- **2'300 décès prématurés** dus à la pollution de l'air (PM10).



Les modes actifs rapportent plus qu'ils ne coûtent



Coûts et bénéfices externes 2021 (CHF par personne-kilomètre)



Sédentarité et obésité: une épidémie mondiale

Santé

L'épidémie mondiale d'obésité est en train de s'accélérer

Une étude de la revue «The Lancet» estime que six adultes sur dix pourraient être victimes de surpoids ou d'obésité d'ici 2050.



Obésité, sédentarité : l'OMS part en guerre

[14 mai 2004 - 00h00]
[mis à jour le 8 août 2007 à 17h34]



L'épidémie mondiale de diabète, les maladies cardio-vasculaires, le surpoids et l'obésité sont responsables de 47% des morts sur la planète. Des décès qui très souvent, pourraient être évités. Mais chaque année, des dizaines de millions de vies s'éteignent, notamment à cause d'une alimentation déséquilibrée et d'une sédentarité croissante.

Confrontée à une hécatombe appelée à se développer, l'OMS a décidé d'agir. Au cours de son Conseil exécutif qui s'est tenu au mois de janvier dernier, elle a proposé à ses Etats membres un **projet de Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé**. Un document dont la version **finale** sera proposé à l'adoption de la 57ème Assemblée mondiale de la Santé, qui débute à Genève.

En Suisse, entre 1990 et 2022, le **taux d'obésité des enfants et des adolescents a été multiplié par 5**.

La sédentarité est plus mortelle que le tabagisme

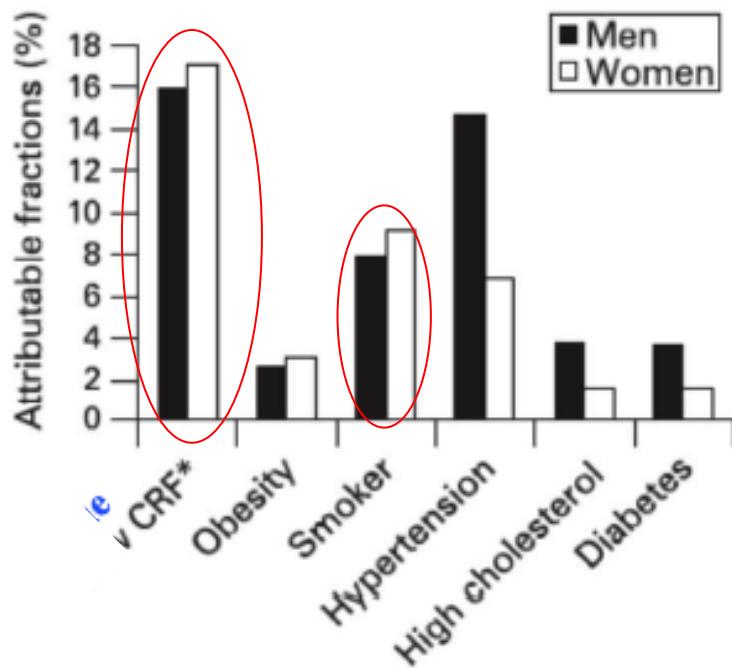


Figure 1 Attributable fractions (%) for all-cause deaths in 40 842 (3333 deaths) men and 12 943 (491 deaths) women in the Aerobics Center Longitudinal Study. The attributable fractions are adjusted for age and each other item in the figure. *Cardiorespiratory fitness determined by a maximal exercise test on a treadmill.

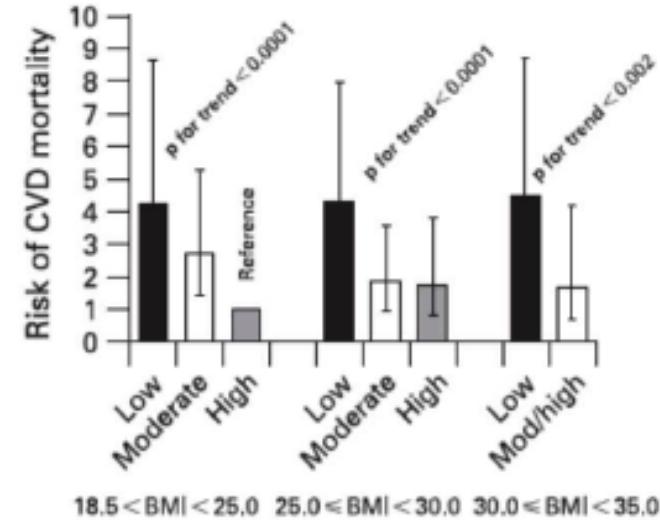
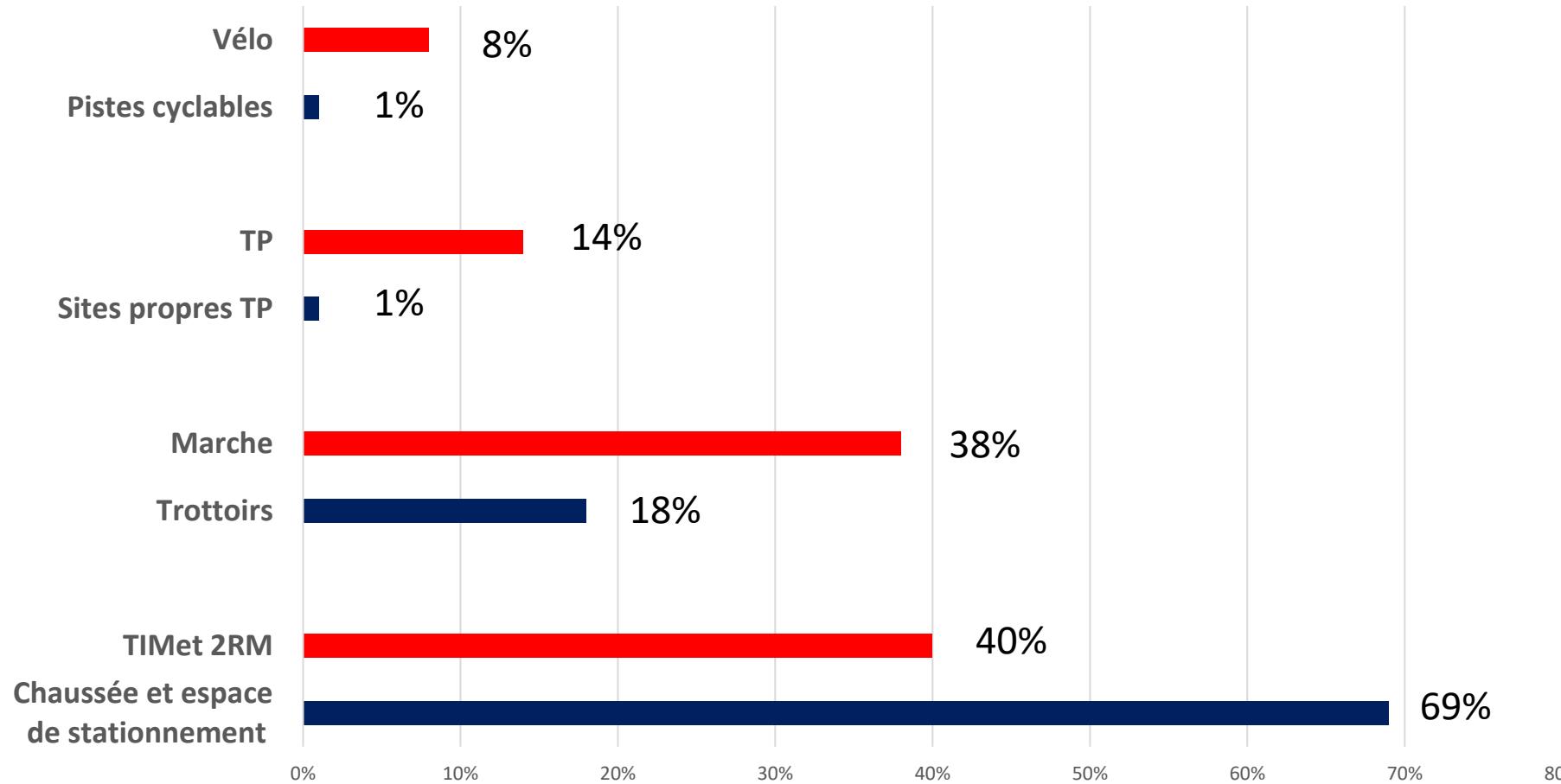


Figure 2 Risk of cardiovascular disease mortality by cardiorespiratory fitness and body mass index categories, 2316 men with type 2 diabetes at baseline, 179 deaths. Risk ratios are adjusted for age and examination year. Black bars = low cardiorespiratory fitness, white bars = moderate cardiorespiratory fitness (in the obese category, the white bar includes both moderate and high cardiorespiratory fitness, and the grey bar = high cardiorespiratory fitness). (Adapted from Church TS et al. *Arch Int Med* 2005;165:2114–20)

Comparaison en % de la surface de voirie dédiée à chaque mode, avec la **part modale** des déplacements en 2021 (OCT 2024)



Un urbanisme défensif, stérilisant la fonction sociale de la rue





**Lorsque la sécurité routière crée
de l'insécurité urbaine ...**





STRATÉGIE D'ARBORISATION DE L'AIRE URBAINE GENEVOISE

AMBITION CANOPÉE 2070



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Adopté par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024

1 OBJECTIF PAR ÉCHELLE EN 2070

AIRE URBAINE

30 %
Taux moyen
de canopée

GIREC

10 %
Taux minimum
de canopée

Pour atteindre l'objectif de **30 % de taux de canopée moyen** en 2070 (actuellement 23 %), il faut mettre à l'ombre plus de **554 hectares**, soit planter **150 000 arbres**.

STRATÉGIE D'ARBORISATION DE L'aire URBAINE GENEVOISE

AMBITION CANOPÉE 2070

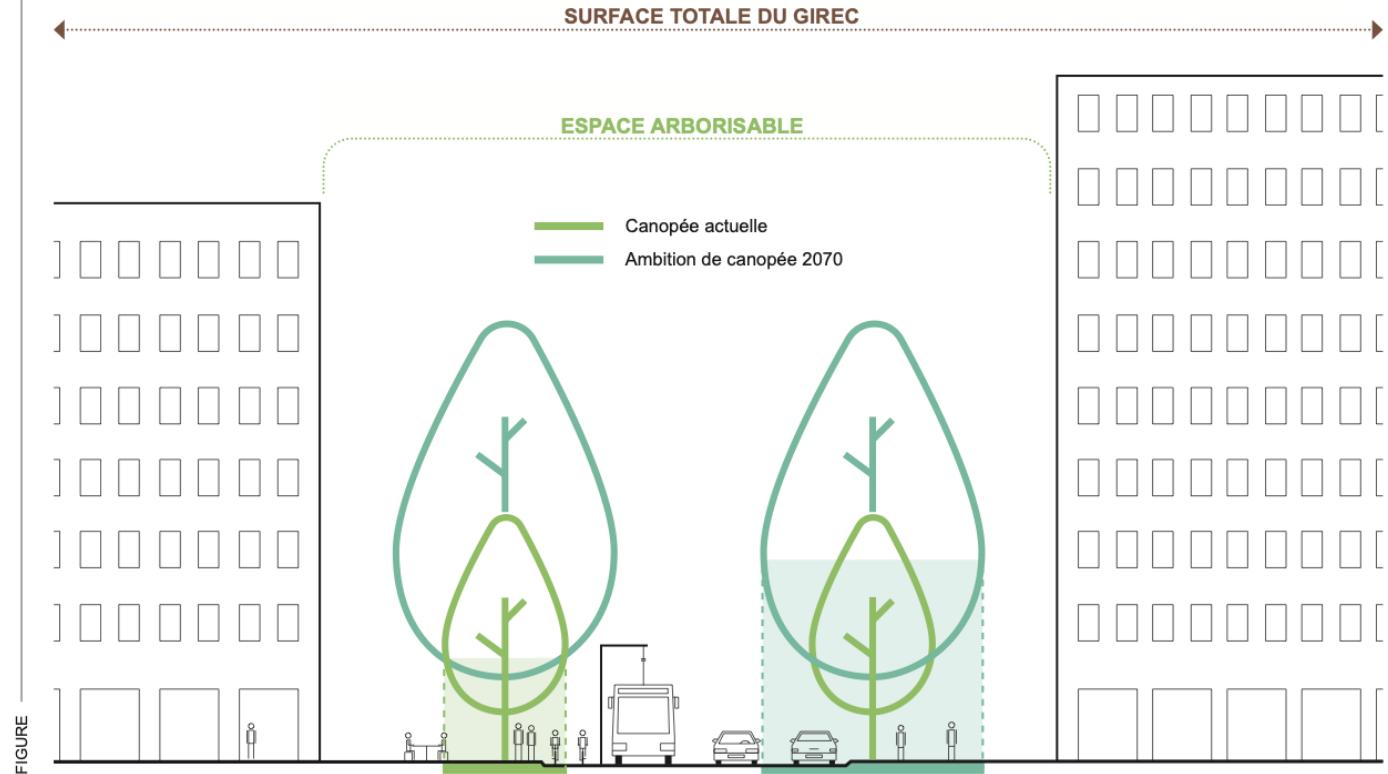


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

PORT D'ARMES SUR

Adopté par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024

9 L'ESPACE ARBORISABLE



Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (entrée en force en décembre 2023)

Article 1

¹ Le canton et les communes **protègent la population des impacts du changement climatique** et prennent des mesures pour préserver la santé et améliorer la qualité de vie de la population, notamment par le biais de l'aménagement de l'espace public.

² Une **surface égale à au moins 8% de la surface totale de la voie publique** au sens de l'article 1, lettre a, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961, située sur les communes de plus de 10 000 habitants **est dévolue à des projets d'arborisation, de végétalisation**, de mobilité douce et de transports collectifs sur les domaines cantonaux et communaux, (...).

Article 2

² Cette stratégie comprend notamment la **création de surfaces végétalisées et perméables**, ainsi que la **plantation d'au moins 25 000 arbres** sur les communes de plus de 10 000 habitants, **prioritairement sur le domaine routier existant**.

L'espace public, lieu d'expérimentation du vivre ensemble et de confrontation à l'altérité



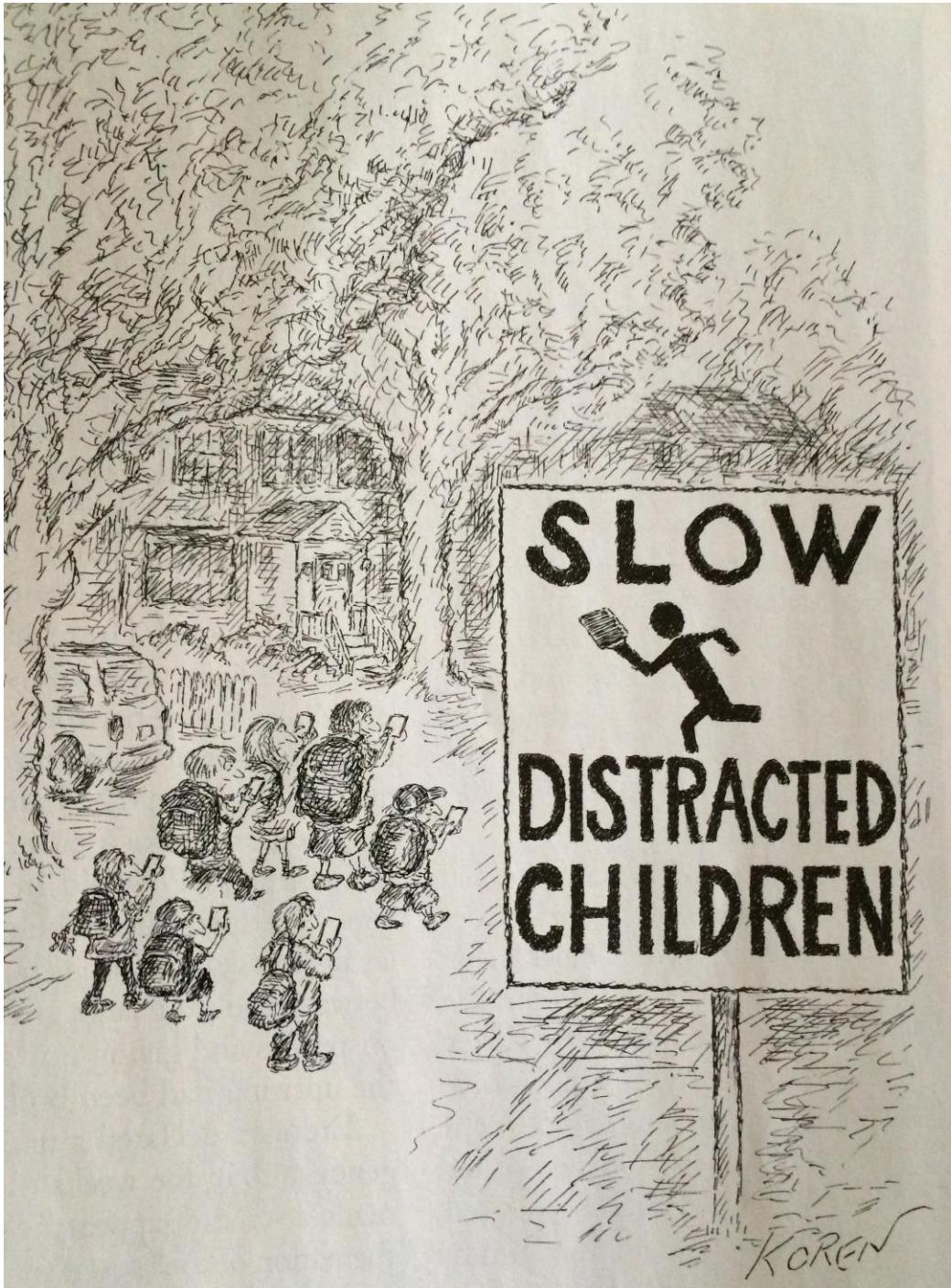
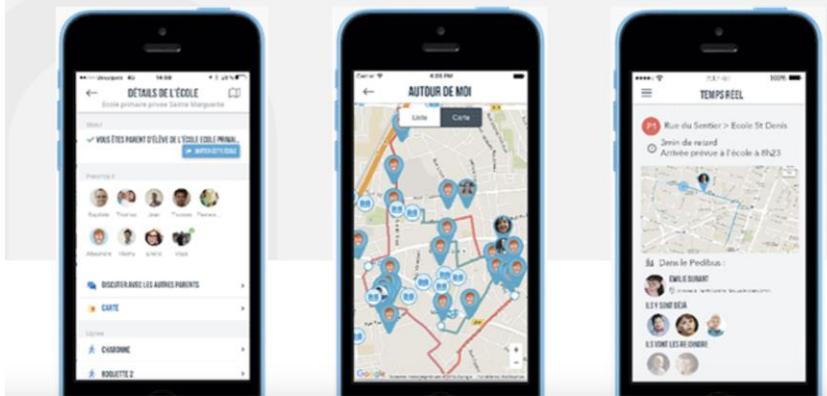
Turbinenplatz - ZH

Séjourner dans l'espace public : des possibilités d'interagir avec les autres et avec son environnement.

Un puissant levier de lutte contre l'isolement !



Les nouvelles applis qui emmèneront vos enfants à l'école



Un espace partagé → un espace divisé, pour chacun



Rue de la Servette, Genève

Un espace partagé ➔ un espace uniifié, pour tous



Bienne – Place de la Gare



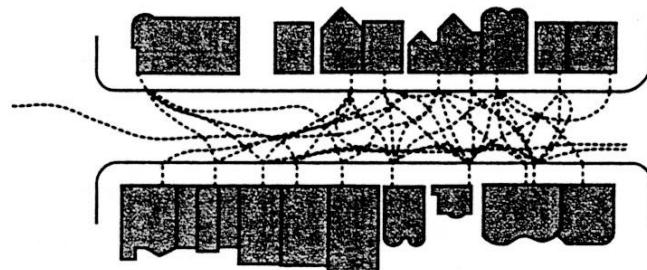
Partager l'espace pour tisser des liens !



Les flux du trafic piétonnier

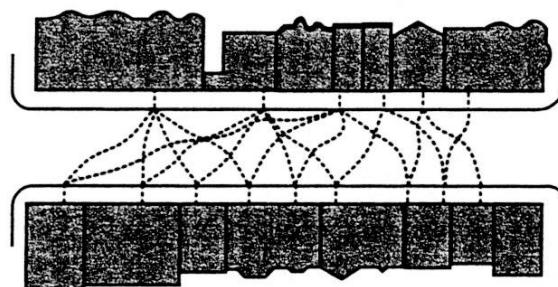
Circulation légère

3,0 amis par personne
6,3 connaissances



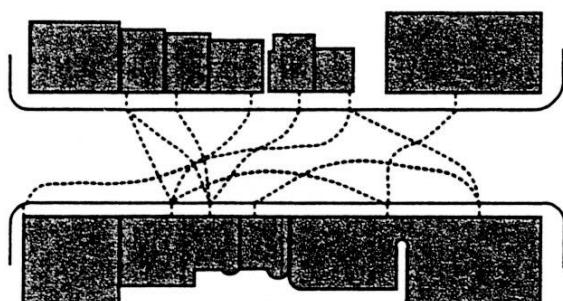
Circulation modérée

1,3 amis par personne
4,1 connaissances



Circulation intense

0,9 amis par personne
3,1 connaissances



Nombre d'amis et de connaissances par personne, en fonction de la densité de la circulation automobile.

Plus la circulation est intense, moins il y a de contacts entre personnes qui habitent la même rue.

Tiré de R. Roger : Des villes pour une petite planète

Le partage de l'espace public reflète / matérialise les valeurs de la société



La norme autrefois : WOHN und VERKEHRSTRASSEN (Rues résidentielles)



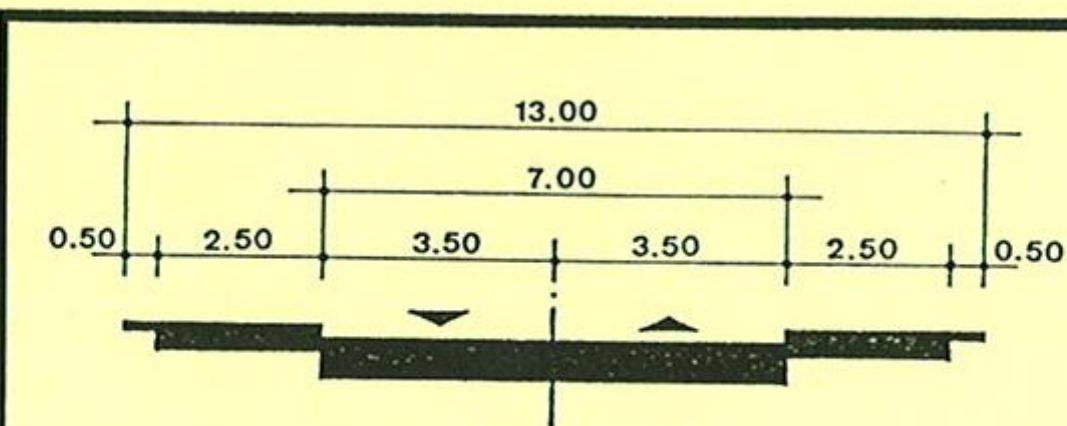
... et la norme aujourd’hui !



SNV 640 192

Profil

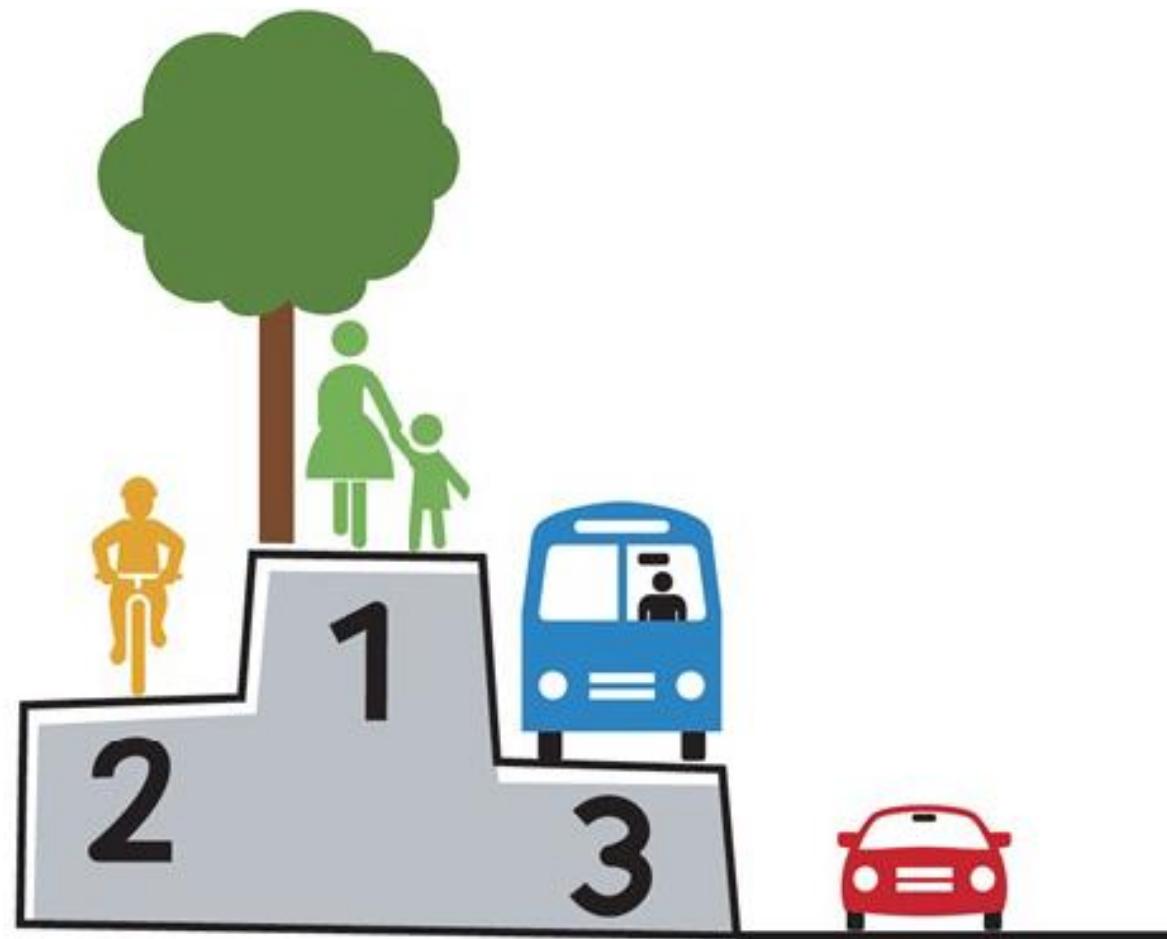
Routes principales dans les localités



- type de base (deux voies)
- trafic piétons moyen
- trafic cycliste peu important

mobilité - urbanité - santé

Hiérarchiser les modes de déplacement

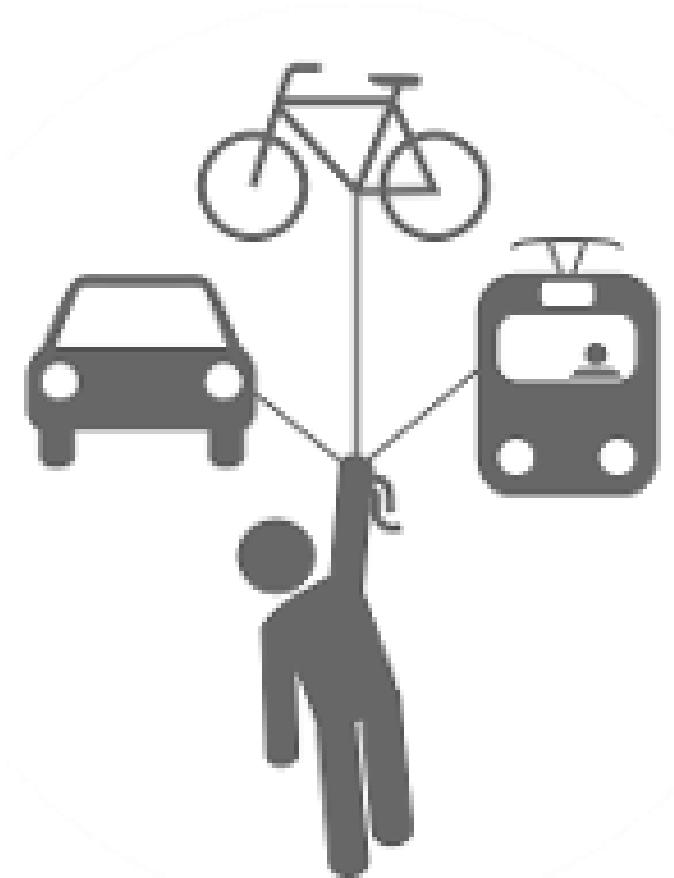


Cohabitation pacifiée plutôt que domination !



New Road, Brighton

**Le piéton est le ciment de l'organisation urbaine,
le moteur de l'urbanité et
le liant entre les modes de transport**



Co-bénéfices santé et climat :

Nature en ville



Effets bénéfiques de la végétation sur le microclimat urbain

SANS ARBRES



AVEC ARBRES



Végétation et séquestration de carbone

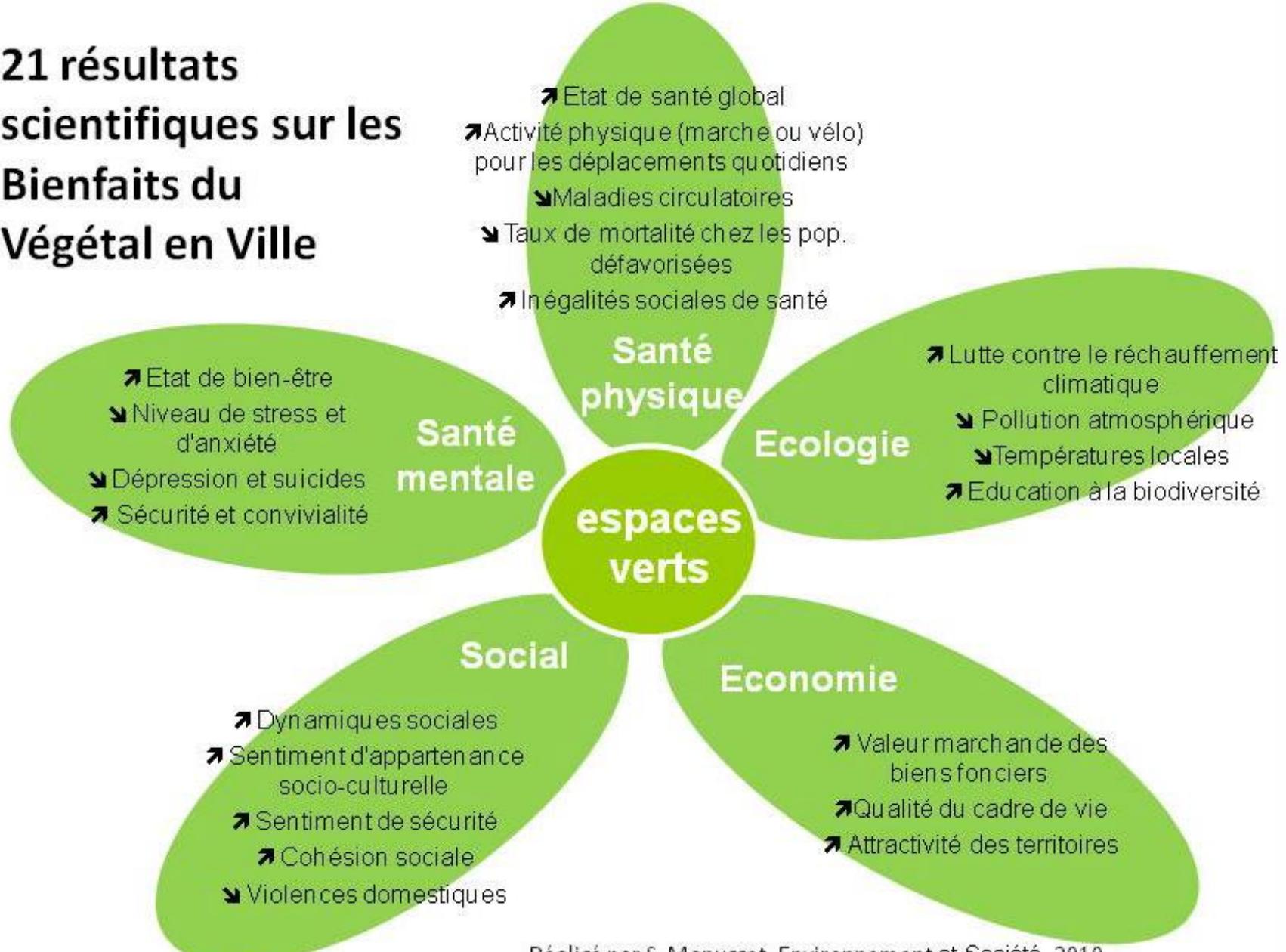
L'arbre constitue un potentiel de stockage intéressant sur le long terme, en agroforesterie, en haie bocagère et en ville (espaces verts et bâtiments).

Type d'arbres	Durée de la rotation	Densité d'arbres	Potentiel de stockage (tC/ha/an)	Stockage moyen sur la durée de la rotation (tC/ha)	Stockage final (tC/ha)
Croissance lente	50 ans	50 arbres /ha	1.5	37.5	75
Croissance lente	50 ans	100 arbres/ha	3	75	150
Croissance rapide	15 ans	50 arbres/ha	2	15	30
Croissance rapide	15 ans	100 arbres/ha	4	30	60

Potentiel de stockage des principaux systèmes agroforestiers en fonction du type d'arbres et de la densité
Source : L'Agroforesterie - Outil de Séquestration du Carbone en Agriculture, INRA et Agroof, 2009

Source : CEREMA Plans locaux d'urbanisme - Des arguments pour agir en faveur du climat, de l'air et de l'énergie

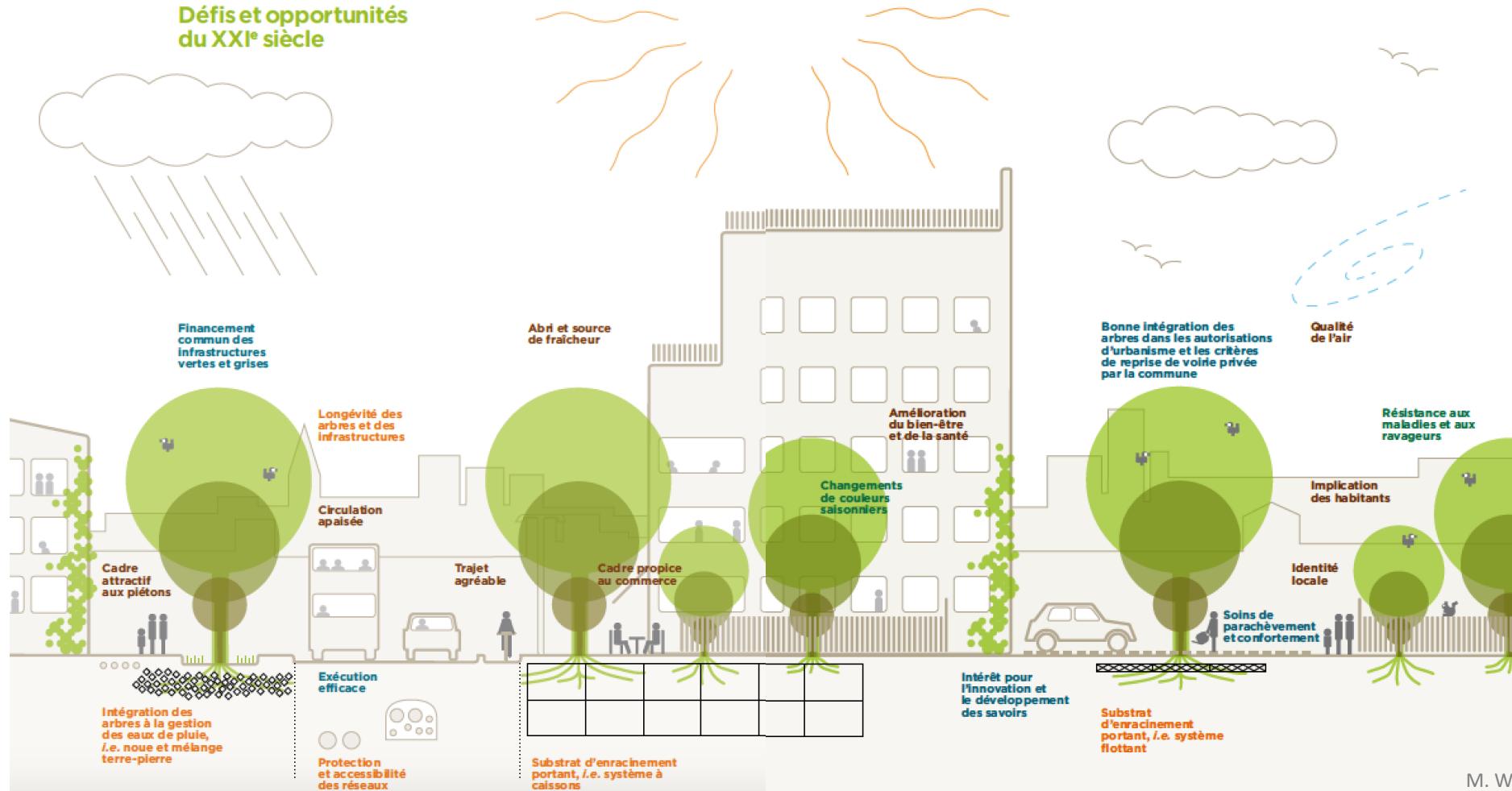
21 résultats scientifiques sur les Bienfaits du Végétal en Ville



Réalisé par S. Manusset, Environnement et Société, 2010

Cabine d'étude en sociologie de l'environnement - www.environnement-societe.fr

Une ville plus verte pour la santé, le climat, la biodiversité, ... Et pour répondre à la demande des habitant·e·s !



L'aménagement du pied des immeubles



Un espace privilégié pour les enfants et les adolescents



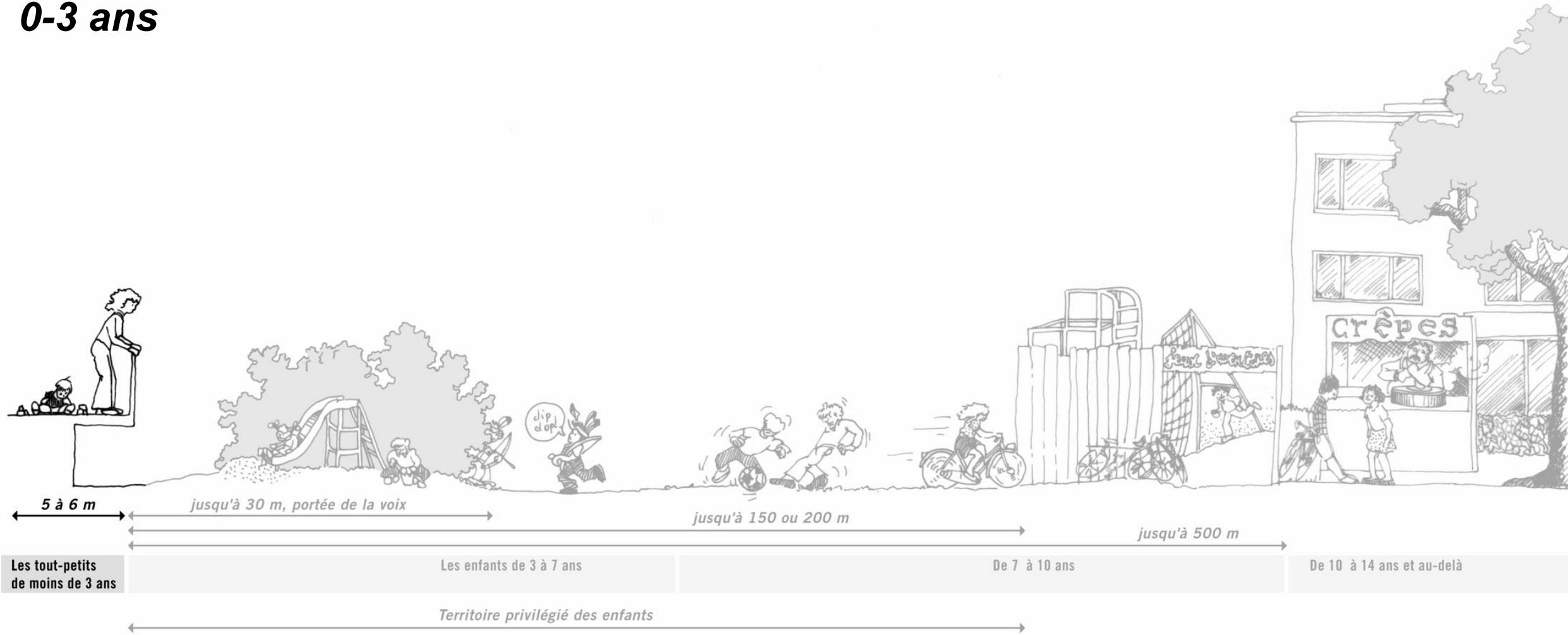
Amsterdam



Satigny

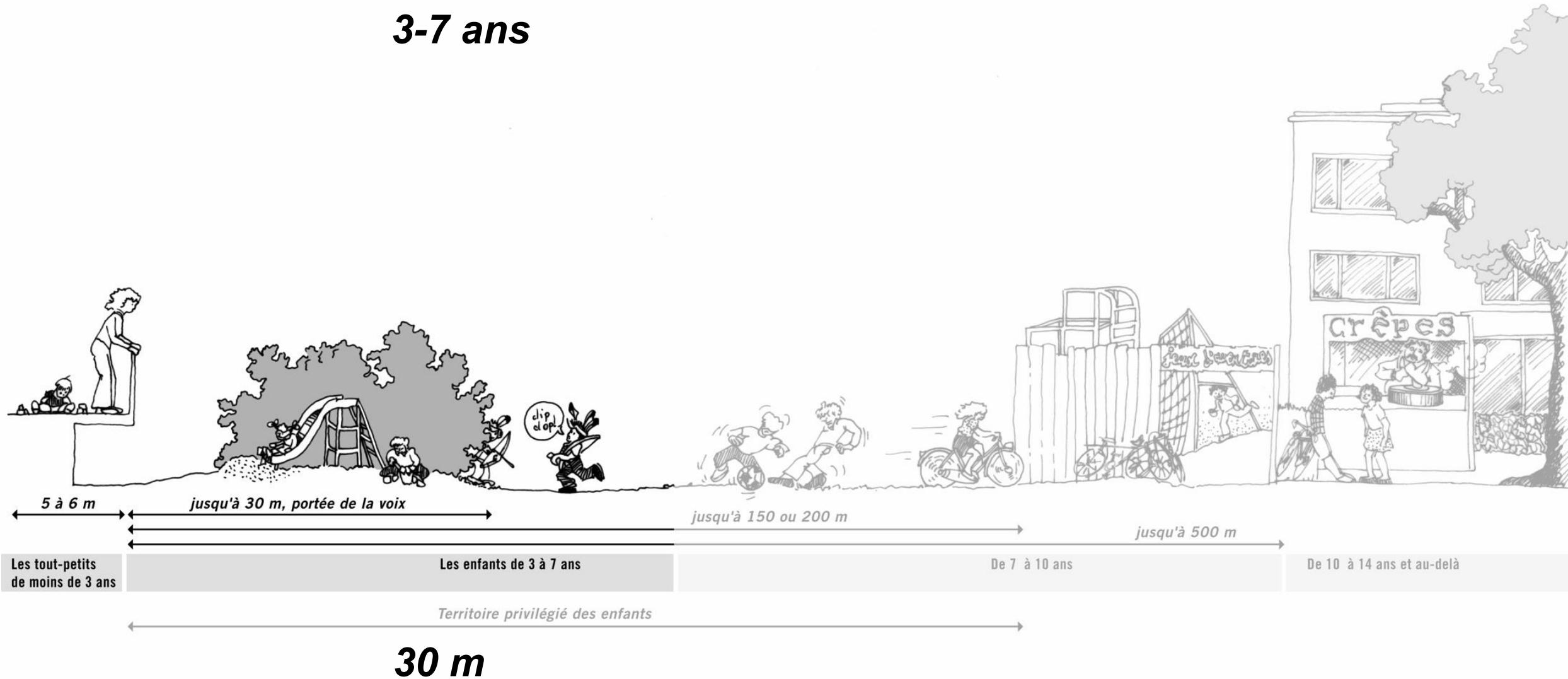


0-3 ans

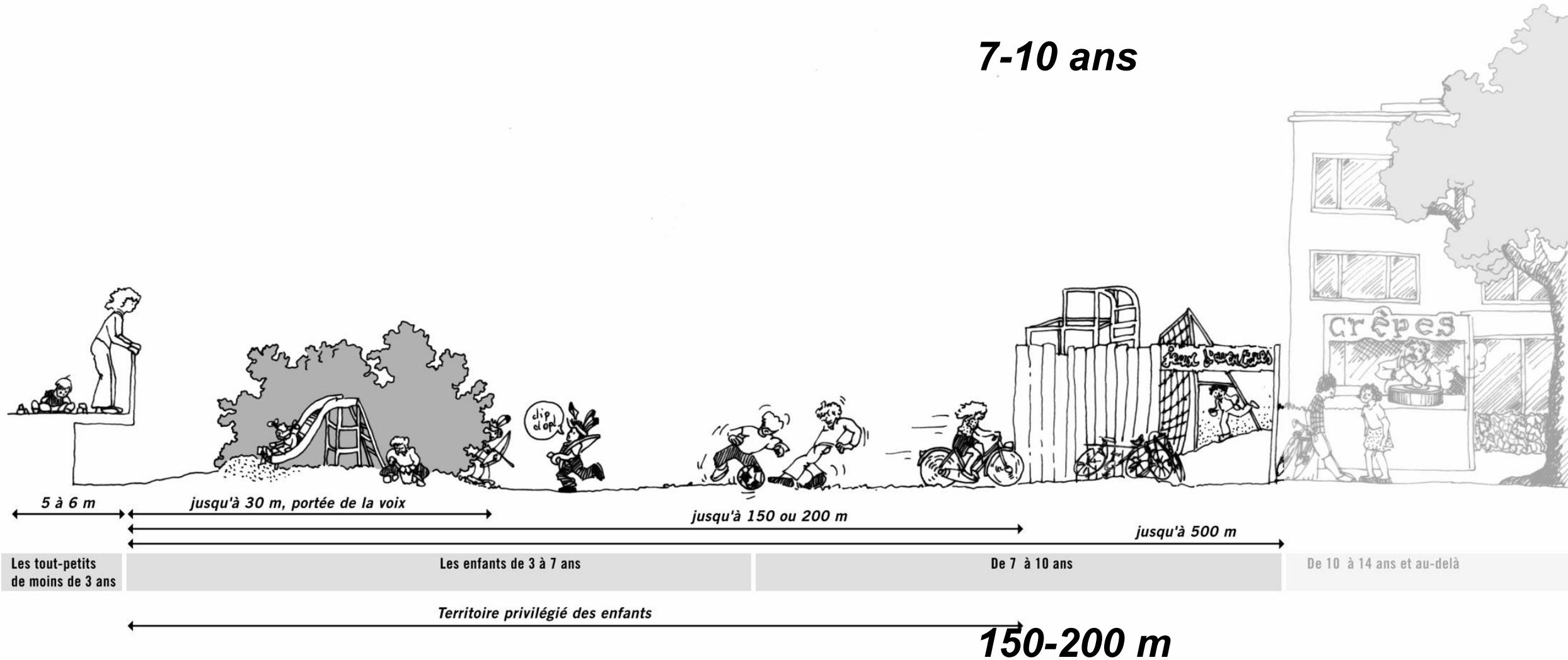


5-6 m

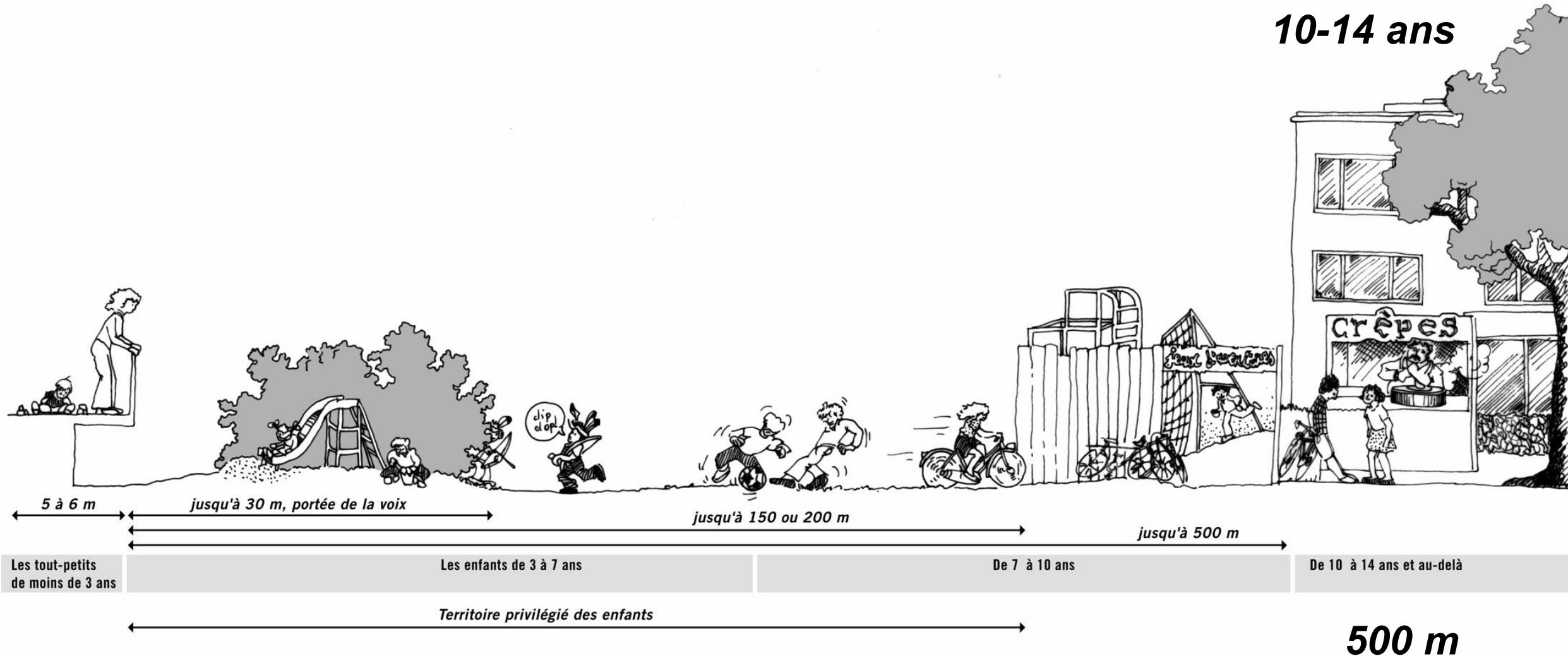
3-7 ans



7-10 ans



10-14 ans





Photos : M. Weil



Geben Sie Ihrem Baby genug Bewegungsfreiheit. Ein Baby hat einen natürlichen Bewegungsdrang. Lassen Sie ihm freien Lauf. Denn nichts ist für ein gesundes Körpergewicht und für die Motorik besser als genug Bewegung. Richten Sie zu Hause zum Beispiel sichere Bewegungs- zonen und Krabbelinseln ein. Es braucht wenig, um viel zu verändern. www.gesundheitsfoerderung.ch



« Quand on laisse les voitures en liberté, on met les enfants en cage »

(Marco Hüttenmoser)



- ***Indépendance et autonomie.***
- ***Découverte de son environnement.***
- ***Relations sociales.***
- ***Dépendance mutuelle.***



S'ils peuvent sortir librement, les enfants lâchent la TV facilement

SOCIÉTÉ • *Le manque d'exercice et de socialisation des enfants est dû à l'insuffisance d'espaces et de temps pour des ébats en toute sécurité. Echos d'un colloque tenu à Bienne.*

GÉRARD TINGUELY

Des enfants assimilés à des «sacs de patates» figés devant la TV ou les play-stations! Médias et chercheurs prissent volontiers cette image statique, voire dépréciative. Une image qui entretient aussi la bonne conscience: si la situation sociale et la santé des enfants et des jeunes se dégradent, c'est la faute à une mauvaise alimentation, aux parents absents, au manque de tonus personnel.

Trop vite dit. A Bienne, des spécialistes suisses et étrangers, penchés deux jours durant sur l'insuffisance de plages de temps libre et d'espaces offerts aux enfants, font un autre constat. Pour la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse, organisatrice d'un colloque qui recevait hier soir Joseph Deiss, il faut regarder au-dessous de la pointe de l'iceberg. Là où se cache une société hostile aux enfants et aux jeunes familles.

UN DÉVELOPPEMENT ENTRAVÉ

«Les pores de la société sont bouchés!» Pour le conférencier Marco Hüttenmoser (Centre de documentation «Enfant et environnement, à Muri/AG), l'Etat ne remplit tout simplement pas son obligation de protéger la liberté de mouvement et l'intégrité physique des citoyens. Notamment en n'offrant pas aux enfants de quoi jouer et se déplacer en toute sécurité.

Se basant sur des recherches récentes, il constate, quand les auto-



L'enfant aime bouger et jouer avec d'autres enfants. Mais s'il a une route fréquentée au pied de son immeuble, il reste scotché devant la TV.

KEYSTONE

CORDIS - Résultats de la recherche de l'UE

[Accueil](#) | [Packs thématiques](#) | [Projets et résultats](#) | [Vidéos et podcasts](#) | [Actualités](#) | [Datalab](#) | [Recherche](#)



[Accueil](#) > [Actualités](#) > [La télévision rend obèse](#)

 Contenu archivé le 2023-03-09

La télévision rend obèse

Une activité physique accrue, plus d'heures de sommeil et moins de télévision aideraient les jeunes enfants à maintenir un poids sain. Fruit du projet IDEFICS («Identification and prevention of dietary- and lifestyle- induced health effects in children and infants»), l'étude, financée par l'UE, montre que les enfants qui passent beaucoup de temps devant l'ordinateur ou leur écran de télévision courrent davantage le risque d'être en surpoids. IDEFICS a été soutenu à hauteur de 13 millions d'euros au titre du domaine thématique «Qualité et sécurité alimentaires» du sixième programme-cadre (6e PC). Les résultats ont été présentés lors de la 11e conférence européenne sur la nutrition à Madrid, en Espagne, en octobre dernier, avant la conférence de clôture du projet, organisée en novembre à Brême, en Allemagne.

Donner un caractère domestique aux espaces collectifs



On ne sort plus dans la rue; on entre dans la rue !





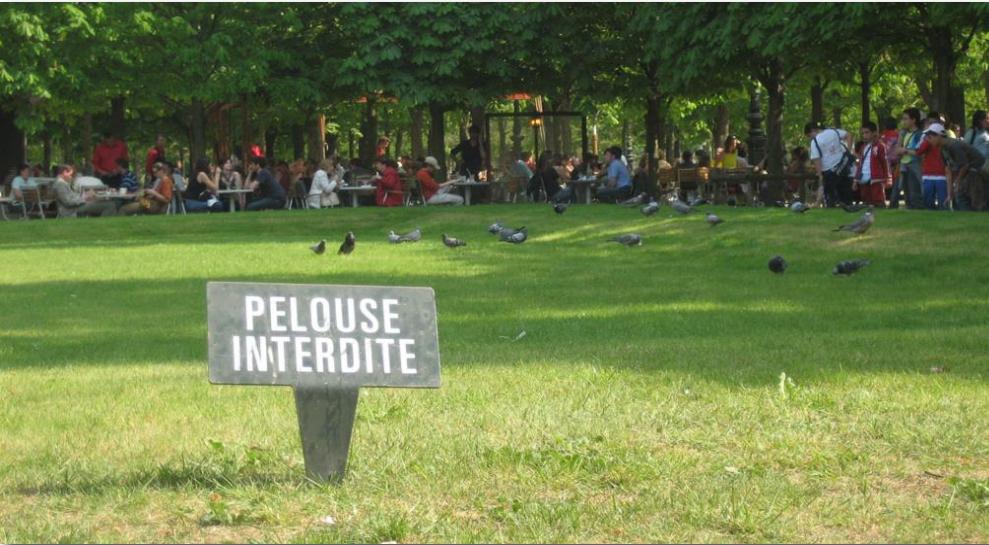
Des espaces qui permettent
une **coveillance** plutôt qu'une
surveillance





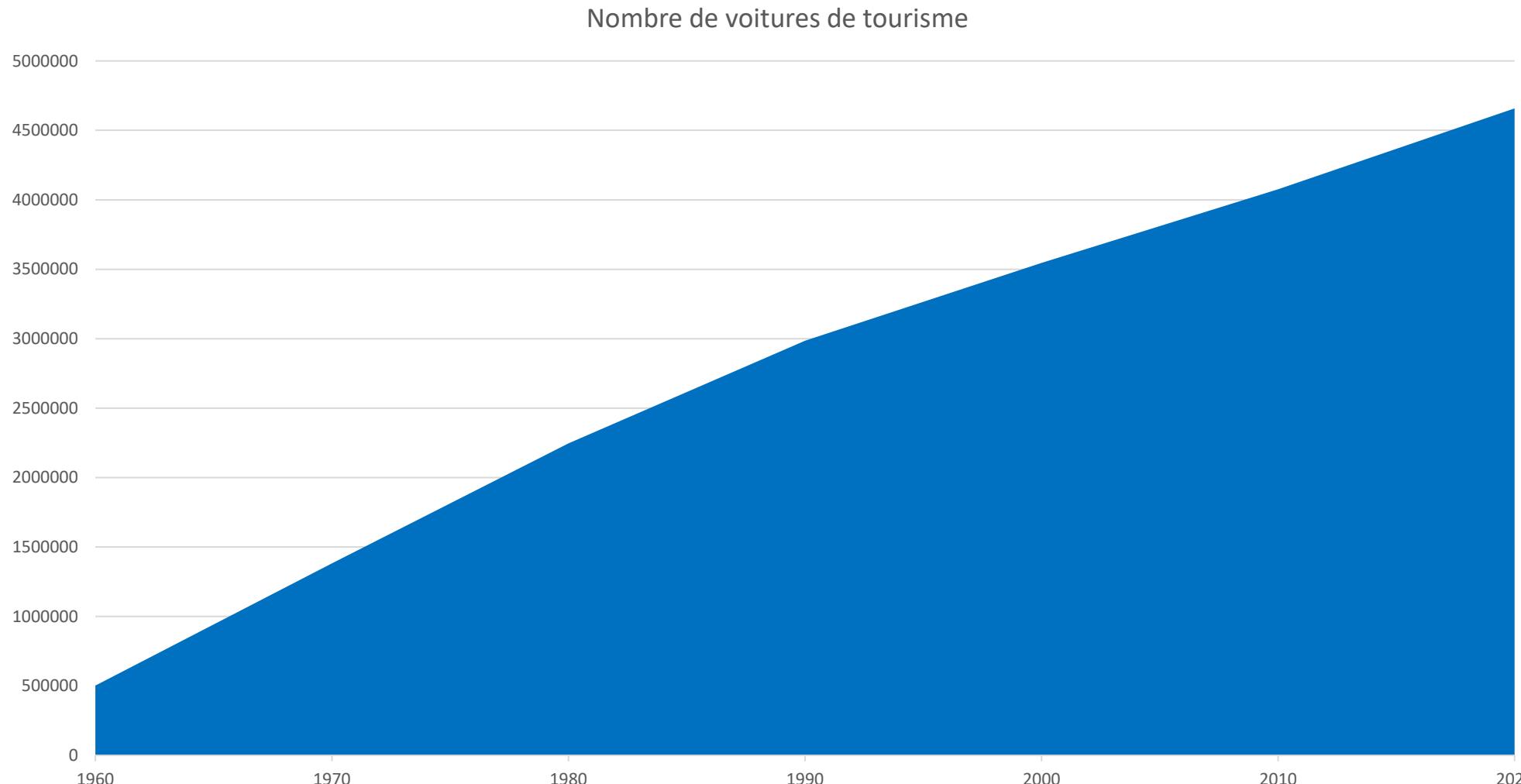
Le Grand-Saconnex – Genève – Photo : M. Weil

M. Weil / Plante & Cité – 30.10.25



En CH, entre 1960 et 2020, le nombre de voitures de tourisme a été multiplié par 9.

Durant la même période, la population n'a augmenté que d'un facteur de 1,6.





Pieter Bruegel l'Ancien : Les jeux d'enfants



© Hergé

M. Weil / Plante & Cité – 30.10.25

Le quartier qui ne laisse pas jouer les enfants dehors

Interdiction

Le Pommier, un sanctuaire où jeux et rencontres sont bannis.

ISABEL JAN-HESS

Faites des enfants mais gardez-les dedans, devant la télé. Absurde au premier abord, c'est pourtant la devise des bailleurs du nouveau quartier du Pommier au Grand-Saconnex. Mille sept cents personnes vivent aujourd'hui dans ce qui ressemble plus à un sanctuaire qu'à un lieu de vie. Huit longs bâtiments de six étages, bâtis en carré, avec un square central.

Pas un bruit, hormis celui des jets qui arrosent un gazon coupé à ras. L'écoulement des petites fontaines résonne dans la cour. Pas un papier ne jonche le sol. Il est 15 heures, le silence est roi. Pourtant plusieurs centaines d'enfants vivent ici.

municipal du 19 juin, plusieurs voix se sont élevées avec virulence. Comment pouvons-nous admettre que lorsqu'un cortège traverse la commune, tous les enfants sont dans la rue, sauf au Pommier», s'insurgeait le radical Robert Détraz.

«On assiste à des scènes irréelles, avec des concierges sommés de courir après les enfants pour les faire rentrer.» Les élus ont fait part de leur agacement, rappelant que, «pour la population c'est la

«Ils nous ont fait un magnifique plan d'aménagement, mais ont oublié les enfants et les poubelles»

DIDIER MENETREY,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
DES HABITANTS

commune qui est responsable et doit réagir». Comment en

Certains souhaiteraient ne subir aucune nuisance, d'autres aimerait voir le quartier animé de cris d'enfants.»

La responsable se dit prête à rencontrer les locataires afin de trouver rapidement une solution. «La configuration du quartier n'est pas non plus simple. Des fontaines, des plates-bandes, une cour qui résonne, et, surtout, une diversité de population aux attentes différentes.»

«Les pelouses sont faites pour les habitants»

Une circulaire qui irrite John Lateo, responsable de la division bâtiment de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), propriétaire de la majorité des immeubles. «La régie ne nous a pas soumis ce texte et certaines restrictions sont discutables.

Les locataires doivent pouvoir investir les pelouses et profiter du square, dans la mesure où ils adoptent un comportement



Le quartier du Pommier. Pas un cri, pas un enfant, pas un chien. Le s

rappelle que tout projet d'aménagement dépend d'un plan localisé de quartier (PLQ) qui intègre, entre autres, les places de jeux. «Tout constructeur a donc

Il est interdit

Extraits de l'affiche apposée par la régie Brolliet dans les allées des immeubles du Pommier.

- d'organiser des manifestations;
- de poser de quelconques installations fixes ou mobiles;
- de marcher sur la pelouse;

Un bus des TPG

C'est aux alentours de 14 h 38, hier que le conducteur d'un bus de la ligne E, qui relie Rive à Hermance, remarque une fumée blanche qui s'échappe de sa cabine.

Il prend les mesures nécessaires pour évacuer les usagers

Les enfants doivent avoir davantage de places pour jouer dans nos villes

Les espaces de liberté disparaissent, avertit Pro Juventute. La fondation lance une campagne

Pro Juventute tire la sonnette d'alarme: la Suisse compte toujours moins de lieux accueillants pour jouer. La fondation lance une campagne nationale intitulée «Espace de liberté - Plus d'espace pour les enfants». Objectif: réclamer davantage de places pour se défoncer et s'amuser sans les parents. Pour donner le coup d'envoi de cette opération, plus de 300 bambins se sont livrés hier à une chasse au trésor sur la place Fédérale, à Berne.

Habitat toujours plus dense, augmentation du trafic, besoin de sécurité croissant, cours de récréation ou terrains de sport fermés par peur des déprédateurs ou pour des raisons de responsabilité... Selon une étude menée récemment en Allemagne, quatre

enfants sur dix n'ont pas la possibilité de jouer librement et sans surveillance dans leur quartier. «Les données empiriques montrent que la situation est la même en Suisse», précise Monique Ryf, responsable du bureau romand de la fondation.

Selon Sven Goebel, responsable Espace de liberté et participation à Pro Juventute, cela a «des conséquences négatives dont la portée est généralement insoupçonnée». Sans espace où faire leurs propres expériences, les bambins ne peuvent pas développer leur endurance, leur agilité, leurs capacités de coordination... Mais aussi leur estime de soi, leur compassion ou encore la gestion des conflits.

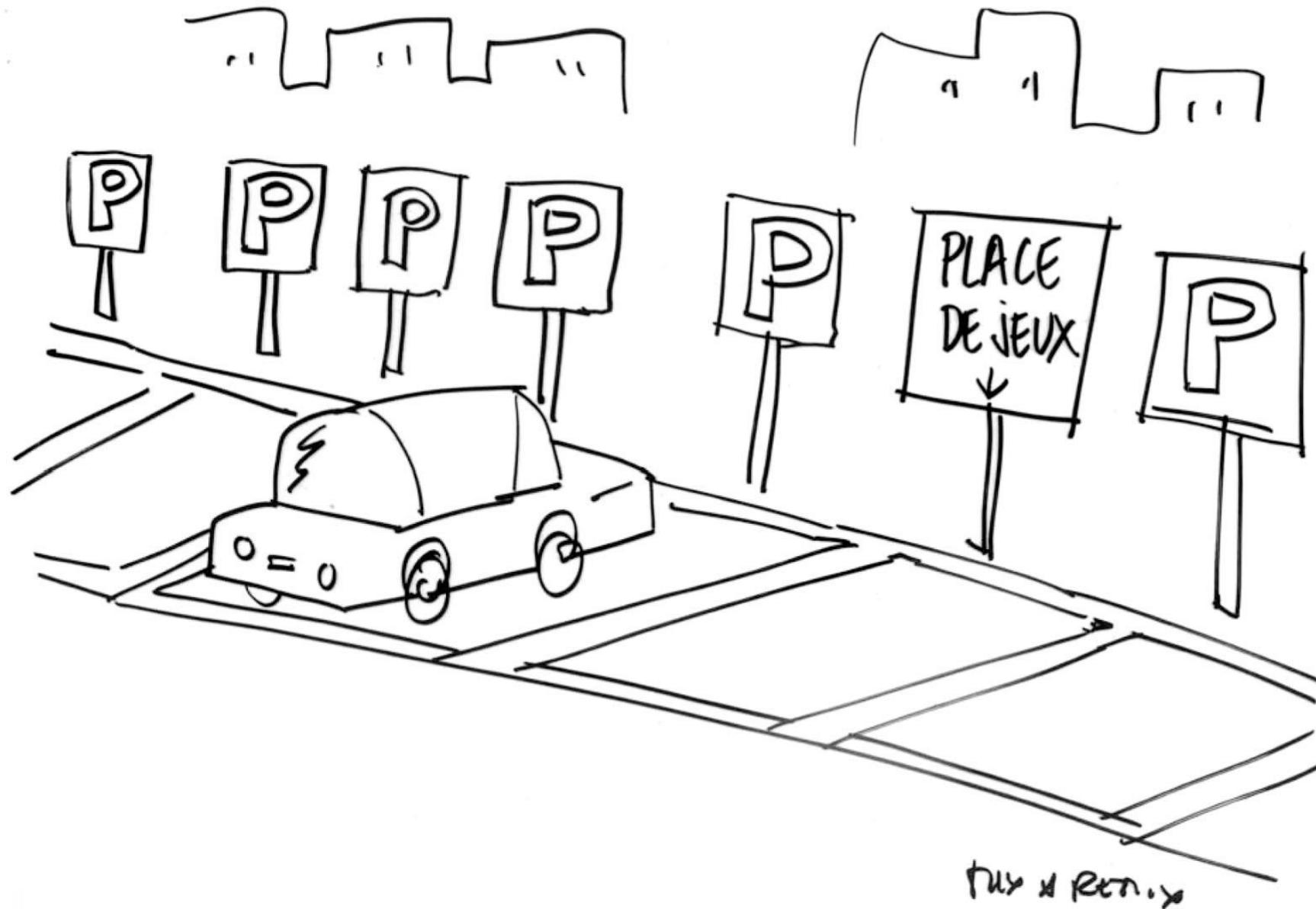
À l'appui de son propos, la fondation rappelle qu'aujourd'hui en Suisse près d'un écolier sur cinq est en surpoids. Beaucoup ont aussi des difficultés à attraper une balle, à tenir en équilibre sur un muret ou à grimper à un arbre.

«Selon une autre étude allemande, 77% des accidents subis par des enfants sont dus à des défauts de motricité», complète Monique Ryf. Pour Pro Juventute, ces jeunes citoyens devraient être intégrés dans les réflexions d'urbanisme et avoir la possibilité de dire ce qu'ils souhaitent.

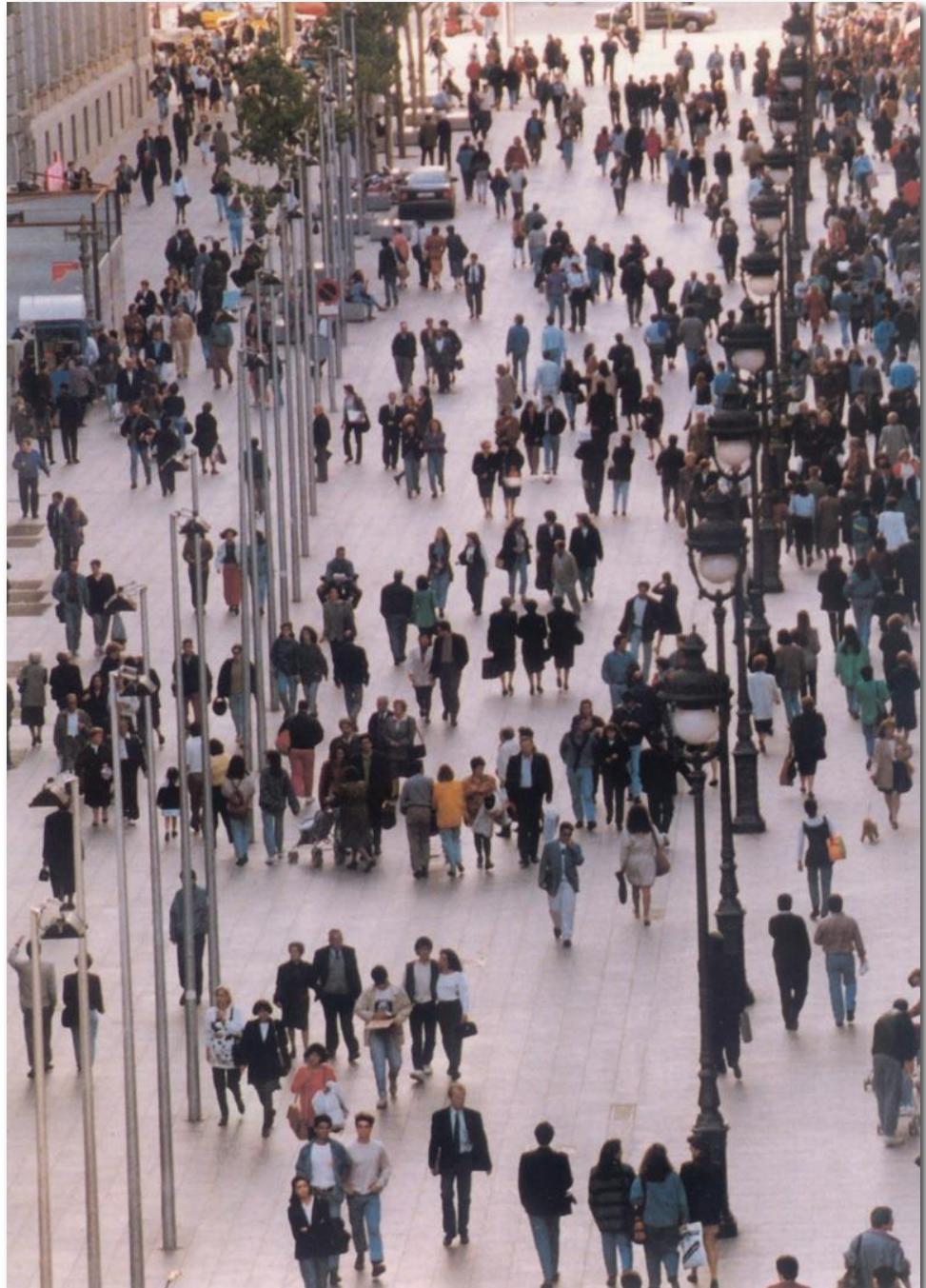
La fondation souligne encore que l'article 31 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant garantit le droit de se livrer au jeu. La campagne de Pro Juventute, qui court jusqu'en 2017, donne la parole aux premiers concernés. L'application «Plus d'espace pour toi» les invite à recenser les lieux de jeu en Suisse et à les évaluer. Le but est de les encourager à partir à la découverte. Mais aussi de sensibiliser le public à cette problématique. «Dans un deuxième temps, cette cartographie pourrait aussi nous servir de base pour discuter avec les autorités», conclut Monique Ryf. Caroline Zuercher

La lutte des places a remplacé la lutte des classes

(Michel Lussault)



hus & ren...



Barcelona

Redonner aux piétons et aux enfants le **droit de cité**



La présence des enfants dans l'espace public comme indicateur de la qualité de ville



Expérimenter ses sens !



Se mesurer au risque, exercer coordination et force



Photo : M. Weil



Photo : P. Gilliéron Lopreno

Se cacher, jouer, être en sécurité



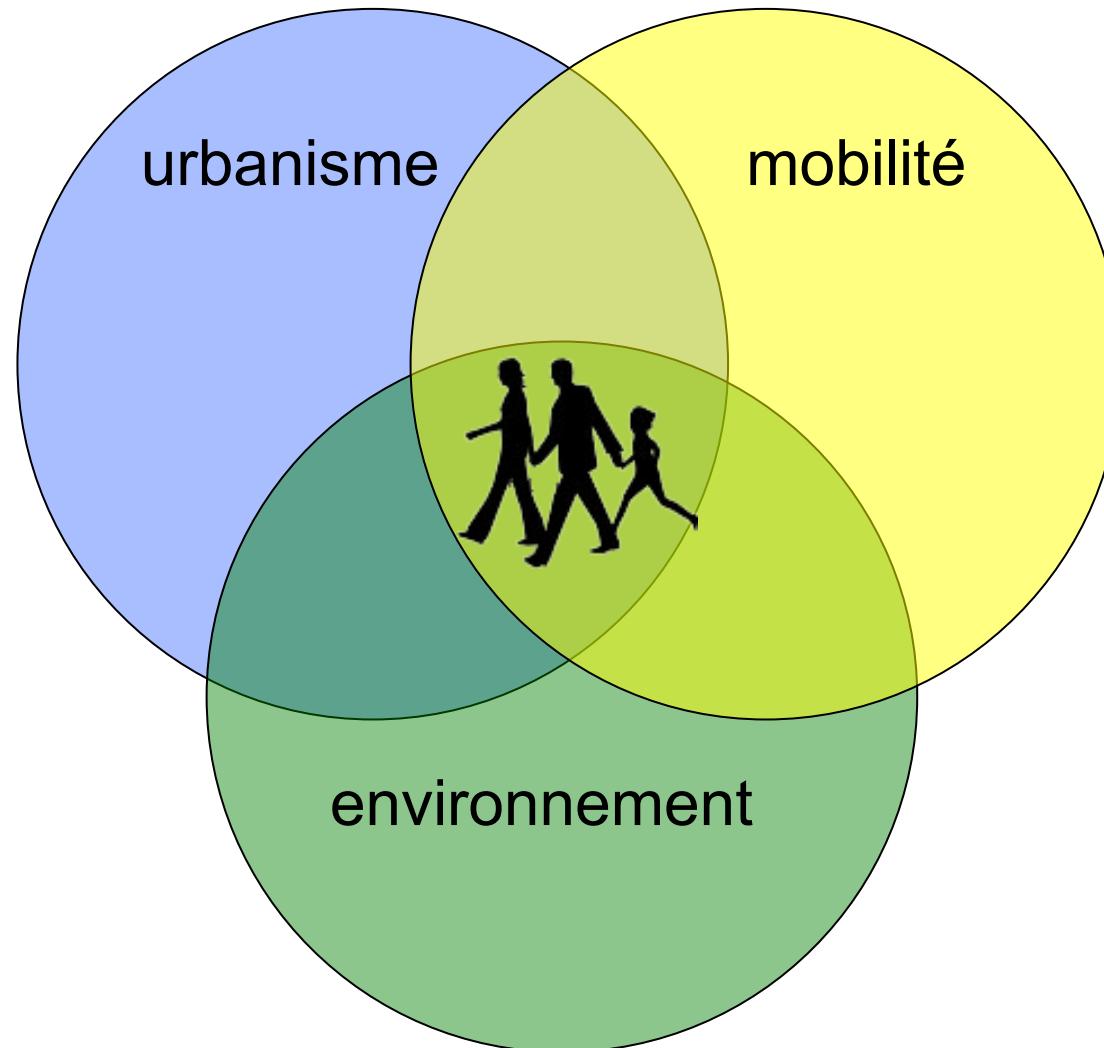
Faire l'expérience de planter, prendre soin et voir pousser les plantes



Rotterdam : parents et enfants jardinent les rues

Source : The Guardian

Les piétons au cœur des politiques publiques



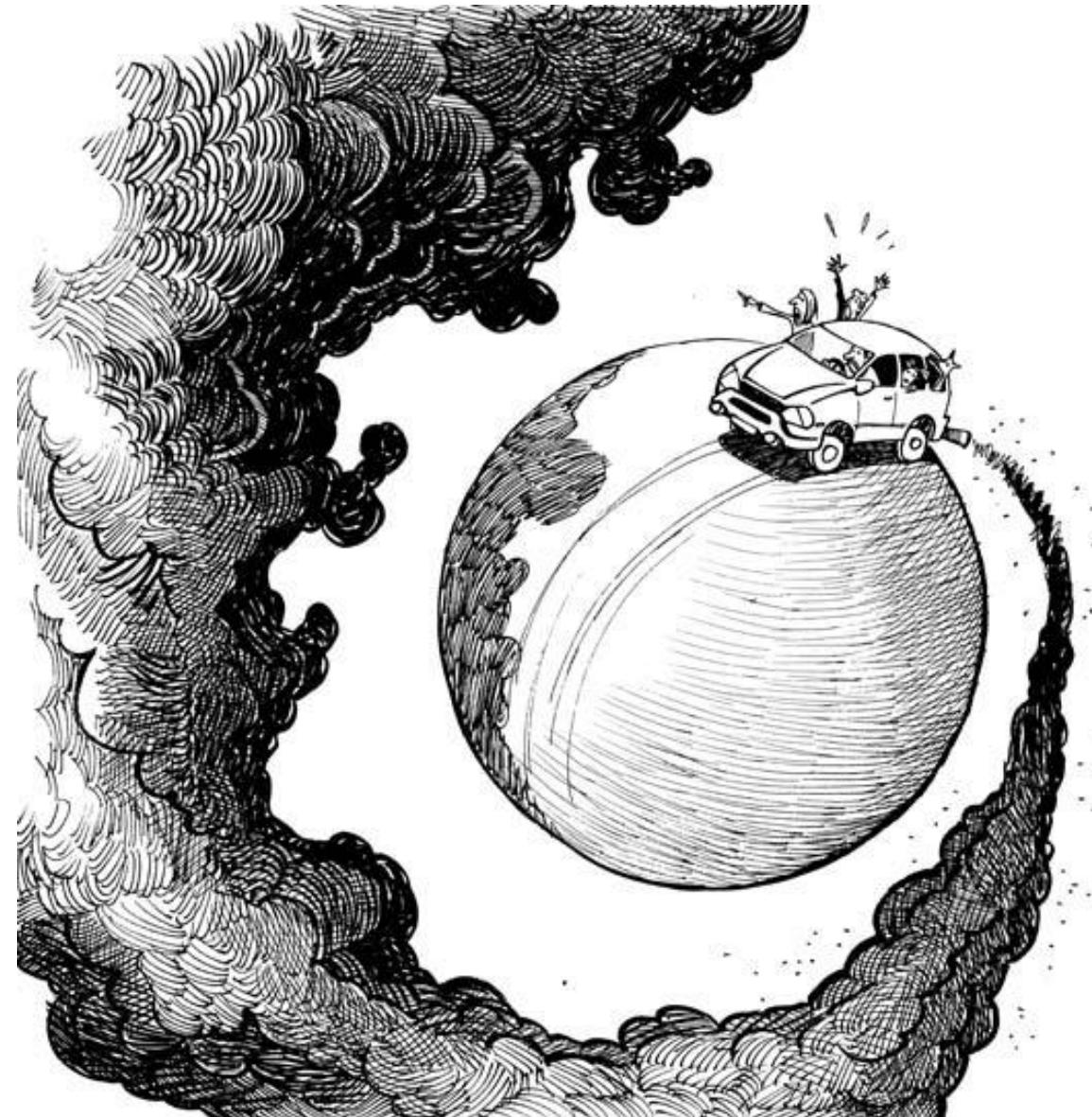
Rendre la ville plus belle pour favoriser le **plaisir** de la marche et le séjour dans les espaces publics



Conjuguer ensemble qualité de vie, qualité de ville



Valoriser proximité et lenteur !



© Chappatte

Le plus grand défi n'est pas technologique.
Il est d'être capable d'imaginer que les choses puissent être autrement que ce qu'elles sont !

(Rob Hopkins)



Pour un urbanisme favorable à la santé, au climat, au vivant, humain et non humain

Changeons de pompe(s) !

